

Association des Abonnés

AU

TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales

SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins

PARIS

Téléphone 112-41
Code français AZ



AVRIL 1910. — N° 70

Reproduction de la première couverture de Je Sais Tout.

LA PARISIENNE

Compagnie d'Assurances contre le BRIS DES GLACES

Fondée en 1829

DIX MILLIONS de francs de glaces payés

Huit Sociétés réassurées

PARIS

27, Rue Laffitte. — Téléphone 289-58.

LA MALTEÏNE

Aliment complet

des ENFANTS

des DÉBILITÉS

des CONVALESCENTS

DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

Dépôt à PARIS : PHARMACIE DE LA TERRASSE

25, rue de la Terrasse, 35, rue de Lévis.

Téléphone : 524-12

Renseignements confidentiels - Recherches intimes

POLICE OFFICIEUSE

LOUIS GUILLAUME,   

Ex-Insp^r de la Sûreté, DIRECTEUR

58 bis, r. de la Chaussée d'Antin

près les Galeries Lafayette et la Trinité

PARIS (9^e Arrond.)

RENSEIGNEMENTS

CONFIDENTIELS

ET INTIMES



POLICE OFFICIEUSE

Projet
de mariage.
Infidélité.

Séparation de corps.
Divorce. Surveillance
filature de jour et de nuit
par agents des deux sexes.
Surveillance d'aliénés. Pro-
tection contre le chantage.

Agents spéciaux pour surveil-
lances et filatures dans villes
d'eaux. Villégiatures mondaines.

Bains de mer. — FRANCE ET ETRANGER.

Téléphone 162-73.

Adresse télégraphique : LOUGUIL-PARIS

POUR MANGER DES

POIS TENDRES

EXIGER
LA MARQUE

CUISINIER

CUISINÉS PAR

AMIEUX

FRÈRES

MARMITE



Gardes-Malades

des "MESSIEURS DE LA CHARITÉ"

Infirmiers
et
Infirmières diplômés



AMBULANCES

DÉSINFECTION

Téléph. 706-27

Eug. SAINT-JULIEN

Directeur.

45, rue Vaneau,

PARIS

Anciennement 6, Rue OUDINOT.

GRANDE

UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GENERAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAI dans les principaux vignobles français.

VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.

Remise 10 % aux adhérents.

Téléphone 126.22

96

Rue
de

RIVOLI

TRAVAUX et COURS de

Ouverture d'une section

Dames : 13, Bd St-Denis. Téléph. 308-40.

COMPTABILITÉ

96, RUE DE RIVOLI, PARIS, IV^e (angle du Bd Sébastopol)

Téléphone 305-82.

JAMET I. , et BUFFEREAU I. , Experts-Comptables près les Tribunaux.

Etablissement modèle le mieux organisé pour l'exécution de tous travaux à Paris et en Province.
et la préparation rapide aux emplois de : Comptable, Sténographe etc. (Hommes et Dames)

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II).

TÉLÉPHONE
9-24

DEMEINAGEMENTS

PARIS

BUREAU

Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

MAGASINS

R. Championnet, 194 (av. St-Ouen) 18 ^e	Téléphone 511-19
R. Lecourbe, 308 (Vaugrard) XV ^e	709-32
Rue de la Voûte, 11, XII ^e	916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gobelins) XIII ^e	819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois)	530-65
Av. de Saxe, 42	



MACHINES A ÉCRIRE

Grand Choix d'OCCASIONS

de tous systèmes, garanties depuis 100 fr.

LOCATIONS

Fournitures pour toutes machines

KELLER

110, place Lafayette. — Tél. 436-59



G. BORGEAUD, I.

41 et 30, rue des Saints-Pères, PARIS

TÉLÉPHONE 723-38

**ORGANISATION
MÉTHODIQUE
DES BUREAUX**

MEUBLES ET MATÉRIEL PRATIQUES

FICHES, CLASSEURS

GRAND-LIVRE à feuilles Mobiles

Demander le Catalogue C n° 98

Envoi franco contre 1 fr. 50 de la brochure :

De la Nécessité pour les Commerçants et Industriels de diriger leur maison avec méthode et des moyens d'y parvenir par G. BORGEAUD, I.

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS**

Capital : 200 millions de francs

SIÈGE SOCIAL : Rue Bergère

SUCCURSALE : 2, place de l'Opéra, Paris

Président du Conseil d'Administration : M. ALEXIS ROSTAND, O. *

Vice-Président, Directeur : M. E. ULLMANN, O. *

Directeur, Administrateur : M. P. BOYER, *

AGENCES

37 Bureaux de quartiers dans Paris

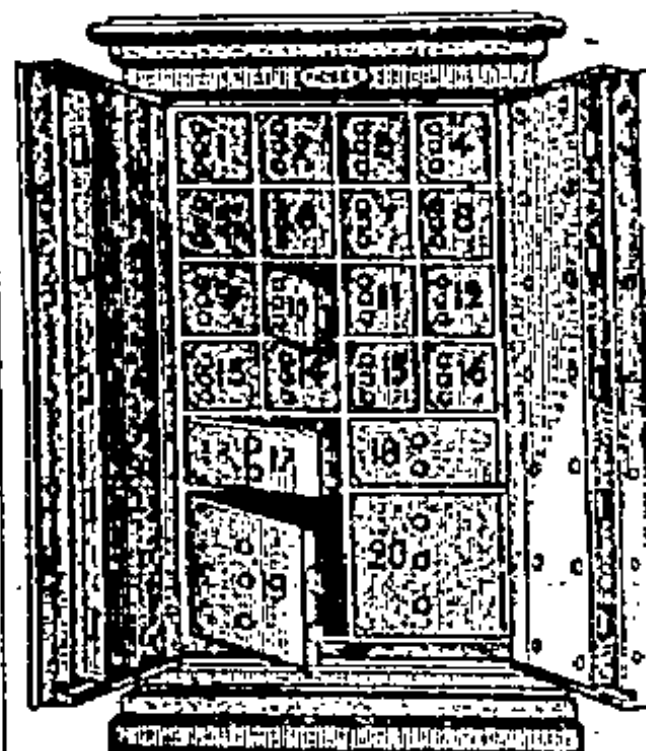
14 Bureaux de Banlieue

150 Agences en Province

11 Agences dans les Colonies et pays

de protectorat

11 Agences à l'étranger



LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public :

14, rue Bergère ;

2, place de l'Opéra ;

147, boulevard St-Germain ;

49, avenue des Champs-Élysées

et dans les principales Agences.

BONS DÉPÔTS À ÉCHÉANCE FIXE

Intérêts payés sur les sommes déposées

De 6 mois à 11 mois : 11 1/2 0/0 | De 1 an à 3 ans.... 8 0/0

VILLES D'EAUX

STATIONS ESTIVALES ET HIVERNALES

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales Villes d'Eaux ; ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Étrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES

Salons des Accrédités. Succursale, 2 place de l'Opéra

Exposition de Venise
(VII^e Congrès international
d'Hydrologie 1905.)
DIPLOME de MÉRITE

CHAMPS-ELYSEES

THERMES URBAINS

avec Buvette d'Eaux Minérales naturelles.

International Exhibition
of health food and Hygiene London
Septembre 1906.
GRAND PRIX

PENSIONNAIRES 15, rue Chateaubriand

EXTERNES

Douches froides et chaudes, générales et locales minéralisées et médicamenteuses
Massage sous l'eau. — Sudation, Inhalations.
Entérocluse. — Chatel-Guyon, Plombières, Vichy
Traitement de Luxeuil. Hydrothérapie de l'appareil utérin
Electricité statique et Haute fréquence. Rayons X et Ozone
Neurasthénie — Morphinomanie
Convalescences — Régimes

aux THERMES URBAINS
aux THERMES URBAINS
aux THERMES URBAINS
aux THERMES URBAINS
aux THERMES URBAINS
aux THERMES URBAINS
aux THERMES URBAINS

Téléphone : 570-24. — Visiter ou écrire pour recevoir la notice. — ADMINISTRATION — DIRECTION MÉDICALES

L'ASPIR

NETTOYAGE
PAR LE VIDE

HACHETTE

APPAREIL DOMESTIQUE ET PORTATIF

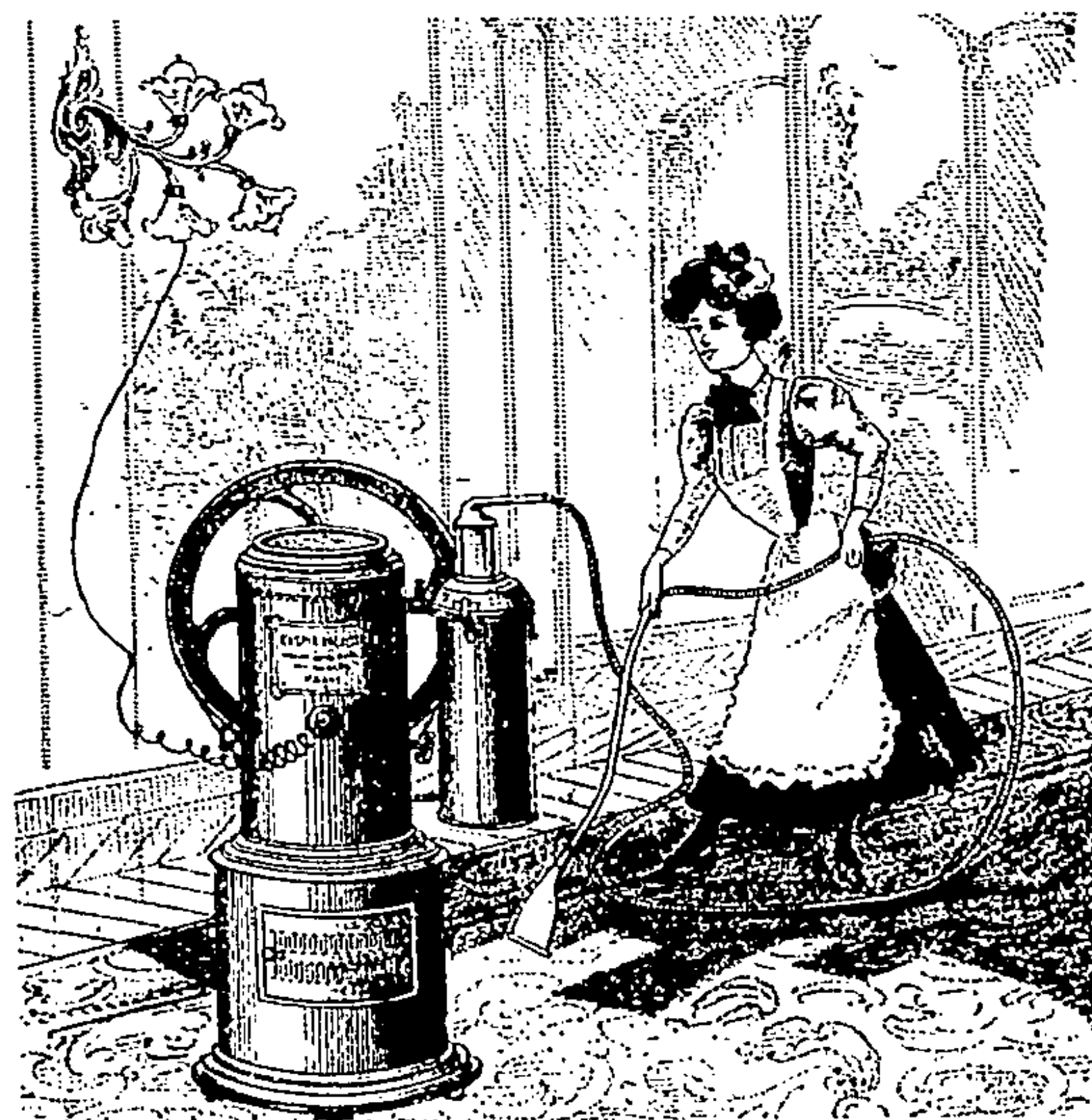
seule invention française brevetée

PURIFIANT et PARFUMANT L'AIR

HORS CONCOURS 14, rue d'Aboukir, PARIS HORS CONCOURS

Sur demande en joignant cette annonce le catalogue sera adressé franco

REMISE 5 % aux membres de l'Association



Léon Raynaud * O. I.

Sculpteur-Décorateur

Téléphone 742-10

10, rue La Quintinie.

LINOLEUM

Incrusté, Uni, Imprimé

Reproduction parfaite en Linoleum incrusté
des bois naturels et des plus riches tapis.

J. PÉRÈS

94, rue des Marais (près le faubourg St-Martin).

La Maison n'a pas de Succursale.

Téléphone 443-14.

Téléphone 443-14.

TRANSPORTS MARITIMES

TOUSSAINT & SPITZER

1, rue Favart, PARIS

SERVICES RAPIDES et RÉGULIERS à frêts réduits pour l'Angleterre, l'Allemagne, la RUSSIE, la Méditerranée, le Mexique, les Antilles, l'Amérique du Sud, l'Extrême-Orient et l'Australie. — Téléphone 250.96.

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION

Téléphone 112.41
Code Français A Z

5 francs par an.

DES

5 francs par an.

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle.... » (Rapport de M. MARCEL SEMBAT).

« Entre l'Administration, mandataire du Parlement, et le public, entre le chef de bureau responsable, pierre angulaire d'une exploitation rationnelle et courtoise du téléphone, et la clientèle de sa circonscription, les délégués des abonnés doivent remplir des fonctions de conseil et de contrôle sans lesquelles, au détriment du Trésor et du public, les meilleures réformes risquent de ne pas être comprises, les meilleures volontés d'être découragées, les programmes les mieux étudiés d'avorter dans l'indifférence d'une opinion mécontente et sceptique. » (Rapport de M. CHARLES DUMONT, budget de 1910).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. P. Grétiar, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, 155, Avenue Malakoff, Tél. 648-65.

Membres : A. Giraudeau, Editeur, 38, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

P. Munier, 38, rue Perrounet, Neuilly-sur Seine. Tél. 535.

Edmond Jean, industriel, 62, rue Condorcet. Tél. 149-35.

De Douville Maillefeu, 128, boulevard Courcelles, Tél. 547-51.

Lahure, éditeur, 9, rue de Fleury. Tél. 704-44.

J. Perrigot, ingénieur, 78, rue d'Anjou. Tél. 232-17.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

Membres : MM. Garon, Agréé, 1, place Boïeldieu. Tél. 148-96.

Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin, Tél. 254-61.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu, Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 743-64.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-82.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 671-12.

Huissier : M. Perrin, 5, faubourg Saint-Honoré. Tél. 258-14.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

SIROP PECTORAL "ÉDULCOR"

Sans sucre et préparé tout spécialement pour les **DIABÉTIQUES**

Très efficace contre les
RHUMES, IRRITATIONS DE POITRINE
CATARRHE, TOUX NERVEUSES, GRIPPE, etc.

Il s'emploie à la dose de 4 à 5 cuillerées à bouche dans les
24 heures, pur ou dans une tasse de tisane pectorale.
Ce sirop doit toujours être pris loin des repas.

Prix du Flacon, 2 fr. 50

Pharmacie de la **CROIX DE GENÈVE**
142, Boulevard Saint-Germain, 142, PARIS

ASSUREZ-VOUS

contre le

VOL

au

LLOYD NEERLANDAIS

11, Rue Laffitte, PARIS

Inspecteur sur demande

Téléphone 248.24.

GOUTEZ-DONC LES CAFÉS GRILLÉS

« **CAFÉS D'HAÏTI** »

MARQUES DÉPOSÉES

PETIT-GOAVE à 2^{FR.} 20 || **COURONNE** à 2^{FR.} 40

LES 500 GRAMMES, POIDS NET GARANTI,
LIVRÉS EN SACS TOILE PLOMBÉS (A.P.)

L'ENTREPÔT: 12, Rue Alexandre-Parodi, PARIS

TEL. 415-12

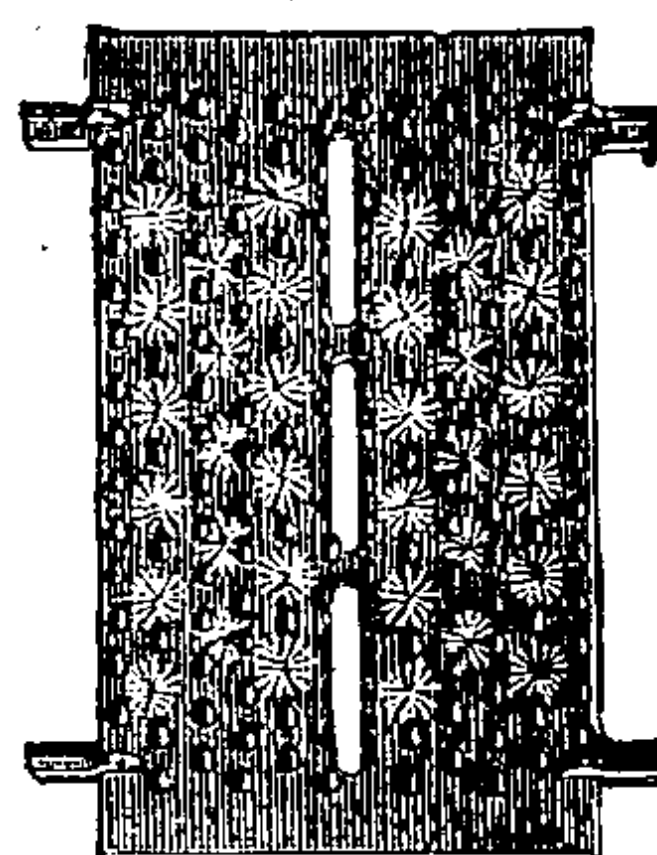
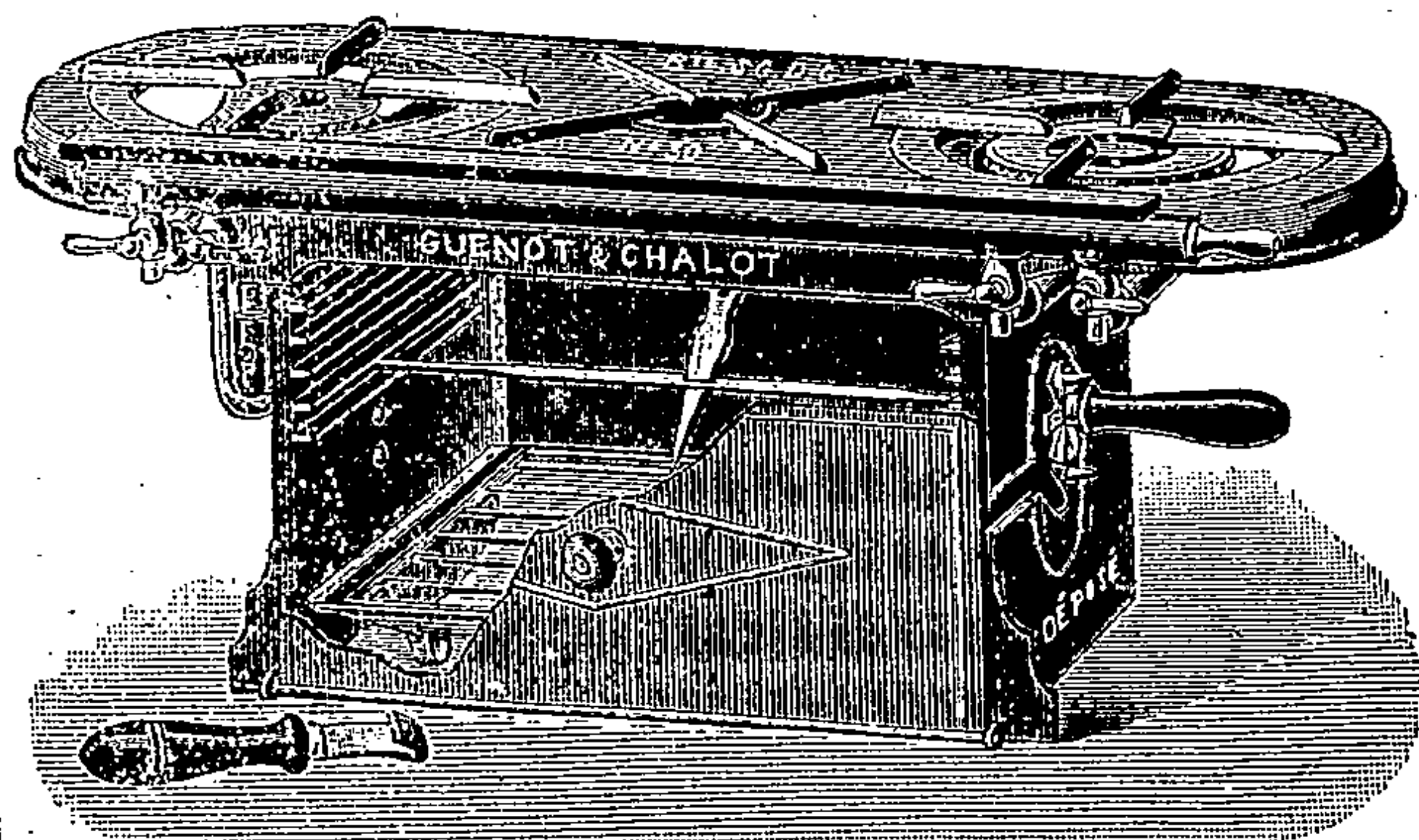
livre à domicile dans Paris

TEL. 415-12

Réchauds à Gaz " **PLAFOND AMIANTE** "

L'INDISPENSABLE

N° 30



Vue du Plafond
d'Amiante.

ÉCONOMIE 50 %

*Cuisson Parfaite
et
sans odeur.*

E. CHALOT,

38, Boulevard Magenta, 38

TÉLÉPHONE 423.49

PARIS

SOMMAIRE

	Pages
Une réforme accomplie, par M. de Montebello . . .	3
La réforme du règlement et les journaux . . .	4
Nos téléphones jugés par les Américains . . .	5
Le téléphone à la portée de tout le monde . . .	5
Une curieuse affaire postale . . .	7
Echos de partout . . .	9
Tribune libre : A propos de l'unification des appareils . . .	10
Réformes à faire . . .	12
Les Abonnés au Téléphone du Loiret . . .	13
A travers la presse . . .	13

UNE RÉFORME ACCOMPLIE

Le Règlement est modifié.

Le règlement est enfin modifié.

Cette réforme que nous demandions depuis plus de six ans, a été effectuée en deux jours.

Sans doute nous n'obtenons pas encore satisfaction sur tous les points : mais d'importantes améliorations sont déjà réalisées.

Et d'abord, dans la procédure suivie pour effectuer la réforme. C'est la première fois qu'un représentant des abonnés — le président de l'Association des abonnés au téléphone — a été appelé à siéger dans une commission administrative, avec voix délibérative, ainsi qu'un représentant du commerce, M. Pingault, délégué par la Chambre de Commerce de Paris. Désormais ceux qui paient peuvent enfin faire entendre leur voix. Ce n'est que justice.

Dans toutes les demandes que j'ai formulées au nom des abonnés, j'ai été guidé par le même principe : rendre au service téléphonique le caractère d'une exploitation commerciale ordinaire qui seul peut assurer sa prospérité ; le soumettre aux règles du droit commun. Puisque nous avons un monopole d'Etat, tâchons au moins d'en tirer

le meilleur parti possible, de l'industrialiser, de supprimer les clauses draconiennes qu'il impose à ses clients.

Toutes nos demandes, je l'ai dit, n'ont pas été accueillies. Ainsi la commission s'est déclarée incompétente pour limiter la responsabilité de l'Etat en matière téléphonique. La question est d'ailleurs pendante devant les tribunaux, qui la trancheront incessamment.

Le délai de quinze jours, qui donne droit à un dégrèvement en cas d'interruption des communications par suite d'un dérangement quelconque, sera désormais réduit à sept jours. Nous aurions voulu davantage : contentons-nous pour le moment de ce premier succès.

La provision a été supprimée en principe, et cela — remarquons-le — à l'unanimité des dix-neuf membres de la commission. Cette réforme ne sera pas appliquée avant quelque temps, pour deux raisons : 1° L'administration doit d'abord organiser les voies et moyens pour assurer le recouvrement des taxes avec le nouveau système. — 2° Il importe de sauvegarder les intérêts des cafetiers, hôteliers, etc., que leurs clients — une fois la provision supprimée — pourraient grever à leur insu de conversations taxées, en demandant des communications avec la province ou l'étranger. Dès le début, nous avons songé à ce cas, et les membres de ces honorables corporations peuvent être assurés que leurs intérêts seront pleinement sauvegardés.

Enfin — pour ne citer que les réformes les plus saillantes — le fameux article 52 est modifié. Nous réclamions son abrogation complète, car il n'est pas admissible que pour une parole outrageante de l'abonné — vraie ou supposée — son fournisseur cesse d'exécuter son contrat en suspendant ses communications téléphoniques.

La commission s'est arrêtée à une

transaction qui constitue un progrès appréciable. Sans entrer dans le détail du texte — que nous publierons dès que l'arrêté ministériel sera rédigé — disons seulement que la suspension d'office par mesure coercitive ne pourra pas être appliquée sans un avertissement préalable, permettant à l'abonné de s'expliquer et de se justifier s'il y a lieu; elle sera limitée à des cas précis, et, en cas d'injures, la pénitence ne pourra excéder deux jours.

Notre collaboration dans les conseils administratifs se traduit donc, dès le début, par un succès positif. Cette première victoire doit nous encourager à poursuivre notre campagne plus vigoureusement que jamais, afin d'ouvrir à bref délai de nouvelles brèches dans la vieille citadelle de la routine. C'est donc une raison de plus pour que les abonnés se groupent en nombre toujours plus grand autour de nous.

MONTEBELLO.

LA RÉFORME DU RÈGLEMENT ET LES JOURNAUX

Nous donnerons dans un prochain bulletin le texte du nouveau règlement téléphonique tel qu'il résulte des décisions prises par la commission.

La réforme a été bien accueillie par la presse, qui s'est plu à faire ressortir en cette circonstance le rôle de l'Association des abonnés. Tous nos remerciements à nos confrères.

Du *Gaulois* :

La commission nommée par M. Millerand pour réformer le règlement actuel en vigueur, a tenu vendredi sa première séance. Sur l'initiative du marquis de Montebello, qui a plaidé

chaleureusement la cause des adonnés, la commission a voté la suppression de la provision.

Les abonnés, à l'avenir, n'auront donc plus à verser aucune somme d'argent à l'avance pour cautionner le paiement de leurs conversations avec la province et l'étranger. L'Etat leur fera crédit, estimant qu'il a assez d'autres garanties pour assurer l'encaissement de sa créance.

Toutefois le nouveau régime n'entrera en vigueur que dans quelques mois — le temps nécessaire pour permettre à l'administration d'organiser la comptabilité des recouvrements.

C'est là un beau succès, dont nous félicitons l'Association des abonnés et son distingué président.

Du même, dans un numéro suivant :

La commission du règlement, dans sa dernière réunion, a terminé la réforme du contrat téléphonique.

La principale des améliorations obtenues par le marquis de Montebello consiste en la réduction « du délai de quinze jours ».

Jusqu'à ce jour, on sait, en effet, que les abonnés, privés de l'usage de leur téléphone par un dérangement quelconque des appareils ou de la ligne, n'étaient admis à réclamer un dégrèvement que si l'interruption dont ils étaient victimes était au moins égale à quinze jours consécutifs.

Désormais, une interruption de sept jours suffira pour obtenir un dégrèvement.

Dans ces nouvelles conditions, il est à présumer que l'administration mettra désormais plus de hâte à réparer les dérangements qui lui sont signalés.

De *La Liberté* :

Les malheureux abonnés du téléphone voient lentement, bien lentement rétablir leurs communications; mais, grâce à l'Association présidée par le marquis de Montebello, ils vont obtenir quelques compensations.

La commission de réforme du règlement a terminé ses séances et elle a fait de bonne besogne.

Le fameux article 52 est modifié...

Pour les injures, on ne retient que celles qui seraient adressées aux opératrices. L'administra-

tion fermera l'oreille sur les propos malsonnants que l'abonné émettrait dans l'appareil sur son compte ou sur celui du personnel masculin, petit ou grand — fût-ce le ministre. Mais pour sauvegarder les vieilles traditions de la galanterie française, elle n'admet pas qu'on injurie impunément une femme, même du bout du fil : dans ce cas l'abonné, après un premier avertissement, sera puni — si le fait est prouvé — d'une suspension maximum de deux jours.

Nos Téléphones jugés par les Américains

L'Electrical Review, de Chicago, publie un article très intéressant sur les téléphones français. Nous sommes heureux de savoir que l'Association des Abonnés de Paris est célèbre jusqu'au bord du lac Michigan.

« M. Millerand, ministre des Postes et des Télégraphes de la République Française, a écrit à U.-N. Bethell, vice-président de la « New-York Telephone Company », pour lui demander si cette Compagnie voudrait bien prendre six jeunes fonctionnaires des téléphones de Paris et leur donner une instruction pratique dans toutes les branches de la téléphonie. M. Bethell a répondu que la Compagnie serait heureuse d'aider l'administration française et de recevoir avec la plus grande courtoisie les employés qui seraient délégués pour aller à New-York.

« A Paris, le téléphone est entre les mains du Gouvernement, et, depuis des années, le service est désorganisé au-delà de toute expression. Les étrangers réclament, les Parisiens eux-mêmes se plaignent que le service est exécrable. Résultat fréquent des entreprises d'Etat.

« Voilà plusieurs années, les abonnés parisiens ont organisé une Association pour s'assurer un meilleur service. Cette association a un nombre d'adhérents considérable, et a travaillé beaucoup pour accomplir des réformes très heureuses.

« M. Millerand s'est attelé à la réorganisa-

tion téléphonique avec une grande énergie, et il s'efforce de procéder à cette réforme en appliquant au service de Paris les meilleures méthodes téléphoniques.

« Le fait qu'une administration gouvernementale trouve nécessaire d'envoyer ses fonctionnaires dans une administration privée pour faire leur éducation est le meilleur commentaire qu'on puisse faire sur les résultats comparés des deux types d'exploitation. »

LE TÉLÉPHONE

À la portée de tout le Monde

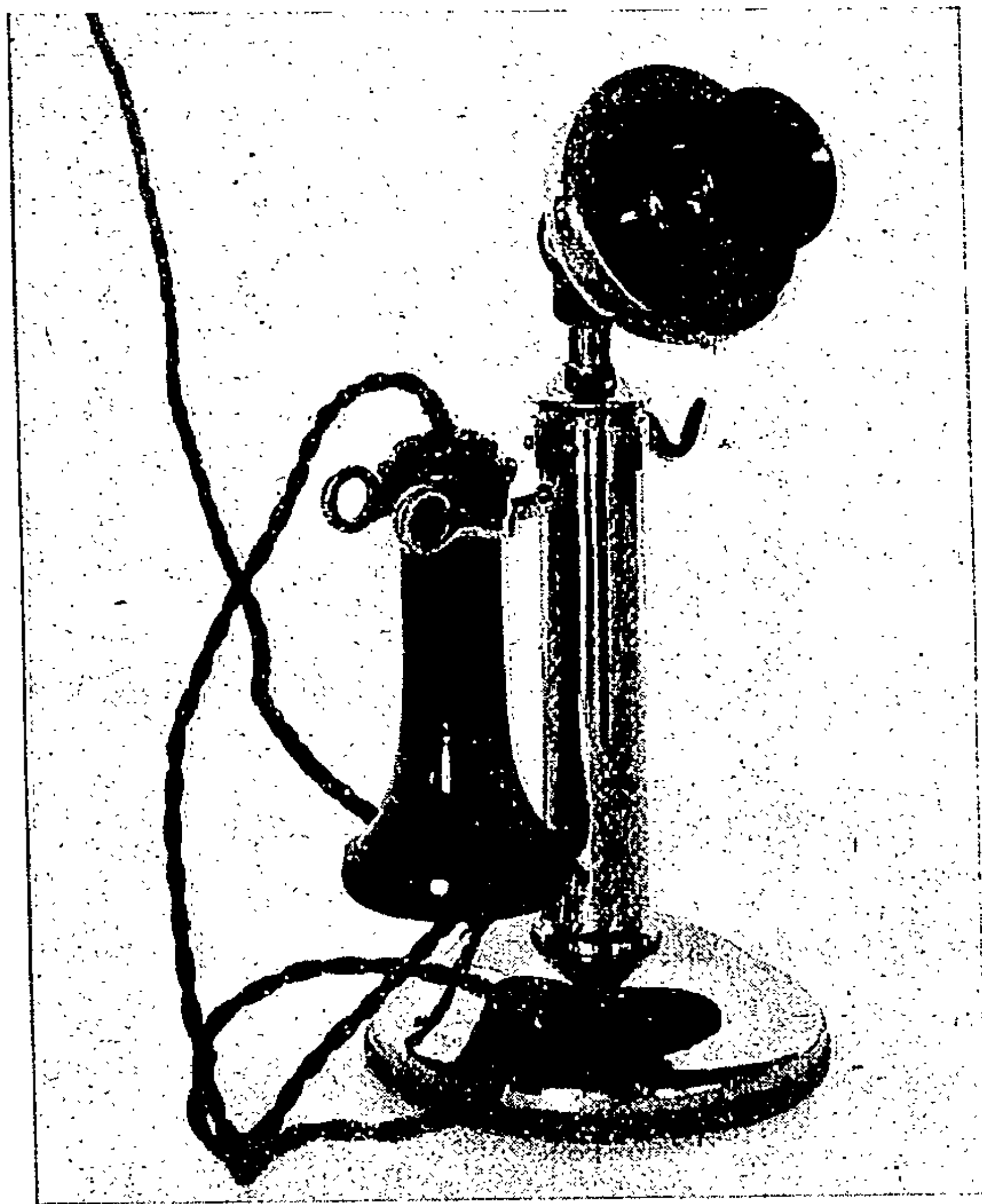
Les personnes qui, quittant la France, se rendent en Amérique du Nord, sont en général très surprises des facilités téléphoniques mises à la portée du public, de la vulgarisation du téléphone dans toutes les classes de la société, de la rapidité des communications et de l'excellente qualité de la transmission et de la réception téléphoniques.

Tout d'abord, si notre voyageur français se décide à partir par l'Angleterre pour prendre un des magnifiques steamers de la « Cunard line » à Liverpool, il constatera déjà un grand progrès. Dans sa cabine, il trouvera un petit appareil qui lui permettra de correspondre jusqu'à la dernière minute avant le départ, avec un quelconque des abonnés de la « National Telephone Co » ou du « Post Office » anglais. Pendant toute la traversée, il pourra également communiquer d'un point quelconque du steamer avec ses amis ou avec les divers garçons du bord, car de nombreux téléphones en communication avec le bureau à batterie centrale du bord, sont toujours à sa portée. Ceci est un avantage appréciable, car le téléphone évite bien des allées et venues très fatigantes d'un étage à un autre.

En arrivant à quai à New York, le bureau central du bord est immédiatement connecté avec un des bureaux centraux de New-York, de telle sorte qu'avant même de débarquer, le

voyageur peut communiquer avec ses amis ou avec un hôtel pour y retenir une chambre et avec une compagnie de transport qui prendra soin de ses bagages.

Débarrassé de ces soucis, et s'il désire s'acheminer en se promenant vers son hôtel, il sera surpris de la quantité d'affiches en émail représentant la cloche bleue de la New-York Telephone Co avec cette désignation « Telephone Pay Station » ; cette affiche se trouve tantôt au-dessus de la boutique d'un marchand de tabac, d'un libraire, d'un imprimeur, d'un pharmacien, d'un épiciers, voire même d'un cireur de bottes. Dans ces boutiques, il pourra obtenir une communication



avec un abonné quelconque relié au réseau tant urbain qu'interurbain, qu'il paiera en sortant au tenancier de la boutique.

En arrivant à son hôtel, il trouvera ses bagages déjà installés dans sa chambre et, en bonne place sur la table de nuit, un téléphone qui lui servira aussi bien à donner des ordres dans l'hôtel qu'à communiquer avec l'extérieur, avec Chicago, Philadelphie, Boston, etc., s'il le désire. S'il veut assister au spectacle, un coup de téléphone lui permet de retenir une place. En sortant de la représentation, s'il entre dans un café, il pourra se faire servir un « ice-cream » et... un téléphone s'il en a

besoin. Le garçon lui apportera un appareil comme celui représenté sur la photographie ci-contre, enfoncera une fiche dans un jack situé sur le côté de la table, ce qui connectera le téléphone avec le bureau central. En sortant du café, il paiera son « ice-cream » et sa communication téléphonique !

* * *

Il faut avouer qu'il est difficile de concevoir une plus grande commodité téléphonique que celle qui est à la portée de tout le monde en Amérique. Et pourquoi n'en serait-il pas de même en France ? Quelles sont les raisons qui empêchent le développement du service téléphonique français en général, et parisien en particulier ?

Ces raisons sont trop nombreuses pour être examinées dans cette chronique ; cependant on ne peut passer sous silence les plus importantes.

Tout d'abord l'incrédulité et l'orgueil du personnel dirigeant qui ne veut pas adopter, sans les modifier de fond en comble, les méthodes qui ont donné d'excellents résultats à l'étranger et notamment aux Etats-Unis. Il est bon de répéter que, si on n'a pas remédié à la situation téléphonique déplorable qui existe en France depuis plusieurs années, ce n'est pas tant à cause des difficultés budgétaires, que de l'argent gâché en dépenses inutiles. C'est par l'adoption *partielle* de méthodes américaines que cette situation déplorable se prolonge et se prolongera autant que les grands chefs qui président aux destinées téléphoniques en France n'adopteront pas — sans modifications inutiles ou dangereuses — des systèmes qui ont donné leurs preuves depuis longtemps, comme il leur est facile de s'en convaincre, et qu'ils chercheront à introduire du nouveau (pour eux, car souvent ils semblent oublier que ce qui leur paraît nouveau a été essayé et rejeté comme mauvais depuis de longues années en Amérique), ou des arrangements qui ne donneront aucun résultat pratique.

Une des meilleures preuves de l'incrédulité des hauts fonctionnaires de l'Administration est qu'ils se sont obstinés à ne pas croire que des postes à batterie centrale intégrale pouvaient donner des résultats meilleurs que les postes à batterie locale qui sont en usage à

Paris après un grand nombre de transformations qui ne les ont, d'ailleurs, nullement améliorés — au contraire.

Maintenant que tous les bureaux de Paris fonctionnent en batterie centrale, l'Administration s'obstine à ne pas accepter des postes à batterie centrale intégrale à Paris, et laisse acheter à ses nouveaux abonnés des postes à batterie locale, qu'il faudra remplacer tôt ou tard, pour lesquels elle doit fournir les piles microphoniques. La dépense annuelle pour l'entretien et le remplacement des piles des 65.000 téléphones actuellement en service à Paris s'élève environ à 650.000 francs; cette somme représente environ 16 0/0 du prix d'achat de postes à batterie centrale intégrale, c'est-à-dire qu'en supposant que l'Administration fasse un emprunt à 3 0/0 pour cette somme, elle pourrait payer les intérêts sur les économies réalisées et il lui resterait 13 0/0 pour son amortissement, qui pourrait s'effectuer en 8 ans.

Il serait à regretter que l'Administration ne vît pas l'erreur très préjudiciable qu'elle continue actuellement en s'obstinant à ne pas faire la réforme la plus nécessaire pour le moment, c'est-à-dire le remplacement de tous les postes à batterie locale de Paris par des postes à batterie centrale intégrale lui appartenant.

Une autre raison non moins importante que les précédentes est le prix élevé des abonnements qui empêche le petit commerçant, le bourgeois et l'employé modeste de s'abonner. La conversation taxée est le seul remède à apporter à cette cause de l'accroissement si lent du nombre d'abonnés et du peu de facilités téléphoniques mises à la disposition du public.

Là encore l'Administration est coupable de ne pas adopter les méthodes américaines qui ont donné de si excellents résultats. Qu'elle prenne bien garde de les remplacer par une méthode de taxation boîteuse et injuste qui mécontenterait tout le monde !

• NOTA. — L'Administration soutiendra peut-être qu'il n'existe pas encore de poste à batterie centrale intégrale pouvant donner satisfaction, de même qu'elle prétendait qu'il n'existait pas de compteur automatique pour les conversations taxées. Elle ne s'est pas encore décidée en effet à autoriser ces postes. Toutefois, voulant en faire l'expérience personnelle à nos risques et périls, nous avons fait l'acquisition d'un poste à batterie centrale du type américain, afin de pouvoir apprécier ses qualités. Nous pouvons assurer que les éloges que nous avaient faits de ce genre de

poste ceux de nos compatriotes qui les avaient expérimentés, par exemple notre administrateur M. de Douville-Maillefeu, n'étaient pas surfaits.

Qu'attend donc l'administration pour adopter, au moins pour les abonnés nouveaux et les nouveaux réseaux, la batterie centrale intégrale que nous n'avons cessé de réclamer depuis longtemps ?

UNE CURIEUSE AFFAIRE POSTALE

Une contravention injustifiée. — Procédés inqualifiables. — L'administration condamnée par le tribunal de Bordeaux.

Un de nos adhérents nous adresse les renseignements suivants sur une curieuse affaire postale qui a eu son épilogue, voici quelques mois, devant le tribunal de Bordeaux :

A la date du 8 décembre 1908, M^{me} Marie Castaing, demeurant aux Lamberts, commune de Moulis, adressait, comme d'habitude, divers produits à M. Masclet, par l'entremise de M. Gourrion, roulier à Castelnau.

Comme d'habitude aussi, elle adressa par la poste, sous enveloppe ouverte, une feuille manuscrite portant la rédaction suivante :

« Remis à M. Gourrion, le 8 décembre 1908, 1 cage volailles, 3 poulets et 1 canard, et 1 panier contenant 19 œufs. »

Marie CASTAING.

Conformément aux règlements du service des postes, M^{me} Castaing affranchit son envoi au taux de 0 fr. 05 c., applicable aux factures, bordereaux et avis d'expédition.

M. Masclet fut appelé le lendemain au bureau de poste de Bordeaux pour avoir à prendre connaissance de ce pli, l'administration voulant le retenir pour cause de contravention.

L'employé qui communiqua cette pièce à M. Masclet lui déclara quels étaient les motifs de la contravention relevée : on prétendait voir dans cette feuille une correspondance ordinaire et personnelle.

M. Masclet fit observer à l'employé que M. Gourrion faisait un service de roulage régulier entre Bordeaux et Castelnau. Ce service est pratiqué par cette famille depuis au moins cent ans.

Il n'eut pas le don de convaincre l'employé qui lui parlait ; mais la discussion fut très courtoise.

Malheureusement pour l'administration un grossier personnage surgit d'un autre bureau et vint apostropher M. Masclet sur un ton provocateur en lui disant : « Essayez-donc, Monsieur, de prendre cette affaire à votre compte et nous verrons. »

M. Masclet, gardant son sang-froid, se contenta de répondre qu'il n'était pas venu pour être en butte à des provocations déplacées.

Le premier employé, qui devait probablement avoir un grade supérieur, pria son collègue de revenir s'asseoir à sa place.

Rien qu'à la lecture de la pièce incriminée et surtout en tenant compte des observations présentées par M. Masclet, on ne peut pas comprendre que l'administration ait poursuivi cette affaire.

Il faut croire que quelque fonctionnaire a dû vouloir s'offrir une satisfaction personnelle.

M^{me} Castaing et son mari furent invités une première fois à se présenter au bureau de poste de Castelnau. L'avis leur fût délivré un peu avant midi et il fallait se présenter le jour même.

Ils s'y rendirent immédiatement, faisant pour cela 3 kilomètres, et il leur fût répondu qu'on ne pouvait pas les recevoir entre midi et deux heures.

Ils furent convoqués une seconde fois et ils déclarèrent qu'ils avaient mis sur le bordereau d'expédition ce qu'ils avaient le droit d'y mettre.

De nouvelles convocations leur furent adressées toujours par avis recommandés et ils eurent la bonhomie de se déplacer plusieurs fois pour entendre toujours à peu près le refrain suivant :

« Vous êtes poursuivis pour une contravention, « vous aurez à vous présenter en police correctionnelle et vous serez certainement condamnés à un minimum de 50 francs d'amende plus tous les frais. Il vaut mieux accepter l'arrangement que l'administration consent à vous accorder. Versez cinq francs et tout sera dit. »

Ces braves gens ne se laissèrent pas intimider, leur réponse fut toujours la même et en désespoir de cause on leur envoya les gendarmes.

On avait bien dit déjà que même s'ils étaient acquittés, l'avocat leur coûterait évidemment beaucoup plus cher ; la chose leur fût répétée par Pandore qui crut devoir ajouter que, s'ils étaient acquittés en première instance, l'administration les trainerait en cour d'appel pour leur faire dépenser la forte somme et les punir d'avoir voulu lui résister.

De tels procédés sont inqualifiables ; ils ne peuvent pas rester impunis. C'est un véritable chantage.

L'affaire a suivi son cours et devant le tribunal de Bordeaux, M^e Habasque a présenté la défense de M^{me} Castaing.

L'administration s'était portée partie civile, et à l'audience, un fonctionnaire d'un ordre très élevé est venu la représenter.

Aux questions du président, ce brave fonctionnaire n'a pas pu répondre. Il a été obligé de déclarer qu'il n'avait pas connaissance de l'affaire et qu'il n'avait même pas lu le procès-verbal.

Et voilà donc qu'au vingtième siècle, une administration, qui se targue d'être au nombre de celles que l'Europe nous envie, poursuit en police correctionnelle des gens qui viennent de 33 kilomètres pour leur dire qu'elle ne sait pas pourquoi elle les a fait venir ; ce qui n'empêche pas ces braves gens d'avoir à faire 33 autres kilomètres pour s'en retourner.

Il importe de relever que le procès-verbal a été corsé à plaisir.

On a mis dans ce factum que l'inculpée avait refusé de se présenter au bureau de Castelnau : c'est absolument faux.

On a dit que, depuis longtemps, on avait fait prévenir les époux Castaing qu'ils n'avaient pas le droit d'envoyer au tarif réduit des pièces ainsi libellées. Ceci est encore faux, ce procès-verbal est un tissu de mensonges.

Du reste le fonctionnaire qui a dit cela se condamnerait lui-même.

Quand on se trouve en présence d'une contravention en matière postale, on n'a pas à prévenir, on n'a qu'à verbaliser ; le fonctionnaire qui préviendrait commettrait une faute grave contre les règlements.

L'acquiescement ne pouvait faire l'ombre d'un doute ; le jugement très fortement motivé constate que la pièce incriminée ne contient qu'une faible partie des énonciations que l'on a le droit d'insérer sur les factures, bordereaux ou avis d'expéditions voyageant sous pli ouvert au tarif réduit.

Il importe donc maintenant de trouver ceux qui se sont rendus coupables de cette poursuite et de leur faire réparer le préjudice qu'ils ont occasionné à M^{me} Marie Castaing.

Voici les passages les plus caractéristiques du jugement du tribunal civil de Bordeaux (18 juin 1909) :

Attendu que la dame Marie Roulet, épouse Castaing, est prévenue d'avoir contrevenu le neuf décembre dernier, dans l'arrondissement de Bordeaux, à l'article 9 de la loi du 25 juin 1850, en envoyant sous enveloppe affranchie au tarif réduit des papiers d'affaires, une note écrite à la main, ayant le caractère d'une correspondance actuelle et personnelle ;

Attendu qu'il résulte des débats qu'à la date indiquée, la prévenue qui est domestique au service de M. Masclet, à Castelnau, lui a adressé par la poste à Bordeaux, où il habite, sous une enveloppe ouverte, affranchie au tarif de 0,05, avec la mention : « Papiers d'affaires », une note manuscrite ainsi conçue : « Remis à Gourrion, le 8 décembre, une cage volailles, trois poulets et un canard, et un panier contenant 19 œufs, signé, Marie Castaing » ;

Attendu que, si l'article 9 de la loi du 25 juin 1850 qui est visé dans la citation, interdit en termes formels, sous les peines établies aux articles 5 de l'arrêt du 27 prairial an IX et 21 de la loi du 22 juin 1854, l'affranchissement au tarif réduit de 0,05, soit d'imprimés contenant des mentions écrites à la main, autres que celles qui ont été spécialement autorisées, soit de paquets d'imprimés ou de papiers d'affaires contenant des lettres ou notes ayant le caractère d'une correspondance ou pouvant en tenir lieu, il est certain que cet article interdit aussi implicitement comme conséquence, sous les mêmes pénalités, l'envoi de

ces lettres, ou de ces notes sous enveloppe ouverte affranchie à ce tarif, parce que c'est la correspondance elle-même qui n'a pas le droit de circuler à cet affranchissement de faveur; qu'il y a donc lieu de rechercher si la note manuscrite, objet de la poursuite, a le caractère d'une correspondance personnelle, et si, par suite, étant soumis à la taxe ordinaire, son envoi dans les conditions plus haut spécifiées, constitue la contravention prétendue;

Attendu, à cet égard, que l'article 22 de l'arrêté ministériel du 25 novembre 1893, pris en exécution de l'article 10 de la loi du 25 juin 1856 admet à circuler aux conditions du tarif de cinq centimes fixé par la loi du 5 août 1875 pour les épreuves d'imprimerie corrigées, les papiers de commerce ou d'affaires, et les échantillons, un grand nombre d'autres objets et papiers cotés sous 15 paragraphes, parmi lesquels on trouve désignés sous le quatrième: « Les bordereaux ou avis d'expédition, ainsi que des copies de ces pièces adressées à toute personne indistinctement, à la condition, ainsi qu'il est expliqué en l'article 24, que ces avis d'expédition ne soient pas rédigés en la forme personnelle et ne contiennent ni un texte de lettre, ni une formule de salutations; que l'article 22 indique d'ailleurs, avec précision, quelles sont les mentions autorisées et qui sont notamment les suivantes: désignation des objets; date d'expédition; indication du mode d'envoi; comme par exemple par le messenger X..., ou par M. X...; qu'enfin, sous le titre: « Dispositions diverses », l'article 50 de cet arrêté dispose que tous les objets admis à circuler à prix réduits peuvent porter intérieurement notamment: « la signature de l'expéditeur », qu'il suffit de rapprocher l'entier texte de la note saisie, des dispositions ci-dessus de cet arrêté ministériel, pour reconnaître qu'il s'agit, en réalité, d'un avis d'expédition rédigé en la forme prescrite pour pouvoir être admis à circuler au tarif de 5 centimes; qu'on y trouve uniquement en effet: 1° l'indication du mode d'envoi par M. X..., remis à Gourrion; 2° la date de l'expédition, « le 8 décembre »; 3° la désignation des objets: « Une cage volaille, trois poulets, un canard, et un panier contenant 19 œufs », 4° enfin la signature: « Marie Castaing »;

Attendu que M. le procureur de la République déclare exercer les poursuites au nom de l'administration des postes et sur sa réquisition, et qu'il y a lieu de lui donner acte de cette déclaration.

Par ces motifs, le tribunal, après en avoir délibéré, jugeant en matière correctionnelle, dit que la note manuscrite, saisie suivant procès-verbal du 12 décembre 1908, dressé par le receveur principal des postes de Bordeaux, constitue un avis d'expédition rédigé dans les formes prescrites par l'arrêté ministériel du 25 novembre 1893 pour pouvoir circuler au tarif réduit de cinq centimes, relaxe en conséquence la dame Marie Roulet, épouse Castaing, des fins de la poursuite et la renvoie sans dépens; donne acte à M. le

procureur de la République de ce qu'il a représenté l'administration des postes et télégraphes en tant que partie civile, condamne cette administration aux dépens envers le Trésor, lesdits dépens liquidés à 7 fr. 25 cent., y compris 2 fr. pour port de lettres et paquets et à ceux exposés par elle-même à 5 fr. 75 cent., non compris les droits d'enregistrement.

Echos de Partout

Une mission en Amérique.

Nous avons parlé des diverses missions qui devaient être envoyées en Amérique par l'Administration des téléphones.

La première vient d'être confiée à M. l'ingénieur Milon, qui est parti récemment pour les Etats-Unis.

M. Milon doit examiner avec soin, à Chicago, à Los Angeles et à San-Francisco, les différents systèmes téléphoniques automatiques, semi-automatiques et manuels installés dans ces grands centres; il doit visiter également un certain nombre d'usines génératrices de courant électrique. Après quoi, il rentrera en France et remettra au ministre son rapport. Le rapport de M. Milon développera, notamment, une étude sur les compteurs de communications.

★
★ ★

Un congrès des téléphones à Paris.

Un congrès international des téléphones se tiendra à Paris cette année. Il s'occupera d'un grand nombre de questions, dont voici quelques-unes:

Comparaison du système automatique et du système manuel.

Simplification des circuits téléphoniques.

Adoption d'un courant de fréquence déterminée.

Précautions contre les dérangements produits par la proximité de circuits à haut voltage

Téléphonie à longue distance.

Pose des lignes aériennes; les supports.

Groupes de postes à appel facultatif.

Systèmes télégraphiques pour services intensifs. Système multiple imprimant, système Mercadier.

*
* ***L'espionnage des abonnés**

.... au Danemark.

L'administration des téléphones de Copenhague n'y va pas par quatre chemins... Ayant constaté que les Danois sont parfois un peu trop enclins, comme tous les peuples froids, à se mettre dans de violentes colères, et à invectiver trop vivement les demoiselles du téléphone, l'administration vient d'organiser un piège machiavélique pour enregistrer les propos injurieux de ses abonnés. On a installé dans le bureau des phonographes enregistreurs, et de la sorte les employées peuvent faire répéter par un témoin automatique les épithètes malsonnantes et obtenir ainsi des poursuites contre le correspondant danois.

Qui sait si les abonnés ne leur rendront pas la pareille?... Dans ce cas, les procès ne manqueraient pas de piquant !

*
* ***Une idée ingénieuse.**

Un journal d'Anvers expose comment l'administration des téléphones belges n'arrive pas à mettre sur pied, depuis plusieurs années, un système de tarifs satisfaisant.

A cette situation qui menace de s'éterniser, il propose un remède qui ne manque pas d'originalité :

« Il y aurait bien un remède, mais si radical ! Obliger les hauts fonctionnaires — et ceux-là seuls — du téléphone à trouver dans le délai d'un mois le « système » resté introuvable, sous peine de perdre la moitié des appointements qu'ils gagnent à fumer leur cigare au bureau. Du coup, on trouverait, et la Belgique serait dans la joie. »

Nos amis les Belges ne manquent pas d'humour... Si l'on essayait aussi en France « pour une fois, savez-vous ? »

**TRIBUNE LIBRE****A propos de l'unification des appareils.**

En réponse à la lettre d'un correspondant, au sujet de l'unification des appareils, que nous avons publié dans notre précédent bulletin, un de nos adhérents nous adresse l'étude suivante que nous nous empressons de publier avec un égal souci d'impartialité.

La discussion reste ouverte et se poursuivra dans notre prochain numéro. (N. D. L. R.)

Paris, le 2 avril 1910

Monsieur le Président de l'Association
des abonnés aux Téléphones,

Monsieur,

J'ai lu l'article de M. H. Paul Japy, paru sous votre rubrique « Tribune libre » de mars dernier, et puisque vous engagez vos lecteurs à discuter cet article, j'espère que vous voudrez bien accueillir ma lettre qui conclut au principe de l'unification des appareils téléphoniques que vous avez toujours soutenu jusqu'à présent.

Je discuterai point par point les arguments de M. Japy.

Je suis absolument d'accord avec lui en ce qui concerne les difficultés qui attendent les nouveaux abonnés, difficultés qui sont bien faites pour les effrayer et les décourager ; mais il me semble qu'il y aurait un moyen plus simple de trancher la question. Ce serait l'emploi d'un personnel d'agents d'abonnements faisant partie de l'administration, qui serait chargé de rechercher les nouveaux clients, de les persuader de s'abonner et de faciliter toutes les démarches. Ce système est employé dans toutes les grandes compagnies étrangères, et notamment en Amérique du Nord et en Angleterre où ces agents sont appelés des « canvassers » ; ils touchent une commission sur chaque abonnement nouveau, comme les agents d'assurances touchent une prime pour chaque nouvel assuré ; les compagnies et les « canvassers » y trouvent ainsi leur avantage.

En ce qui concerne le choix des appareils téléphoniques à employer, il y a intérêt pour l'Administration, surtout au point de vue de

l'entretien, à diminuer le nombre de types d'appareils, tout en laissant à l'abonné le choix d'un appareil du type mural ou du type de bureau; deux ou trois types de chaque espèce sont plus que suffisants pour pouvoir satisfaire le goût des abonnés.

Ces types d'appareils pourraient être mis en adjudication par l'Administration comme elle a l'habitude de le faire, de sorte que tous les constructeurs d'appareils téléphoniques pourraient se mettre en ligne. Les conditions de réception des appareils devraient porter non-seulement sur leur construction mécanique, mais principalement sur leur qualité de transmission et de réception qui devraient être absolument rigoureuses et offrir ainsi une garantie très sérieuse qui n'existe pas actuellement.

Cette méthode est bien préférable à celle qui est en usage à présent, qui laisse à l'abonné le choix de son appareil. L'abonné qui, en général, ne se rend pas compte des qualités que doit comporter un poste téléphonique, se laisse influencer dans son choix par une certaine forme d'appareils, ou par des conseils pas toujours désintéressés, même de la part du personnel de l'Administration comme il a été expliqué dans le *Bulletin* de février, sous le titre: « Les devoirs d'un monteur. »

Cet état de choses est très préjudiciable aux constructeurs consciencieux qui ne recourent pas au genre de procédé signalé dans cet article, et ne l'est pas moins à l'abonné qui se trouve souvent trompé sur la qualité de l'appareil qu'il a acheté.

L'installation d'un téléphone ne peut pas être comparée à celle de la lumière électrique dans les maisons. Il importe peu au secteur électrique qu'un abonné emploie des lampes à filaments en charbon ou à filaments métalliques, à faible rendement ou à meilleur rendement; qu'il les dispose plus ou moins bien dans ses locaux, qu'il garde des lampes trop vieilles: la seule personne qui puisse en souffrir est l'abonné lui-même qui sera plus ou moins bien éclairé à un coût plus ou moins élevé. Au contraire, l'installation téléphonique d'un abonné est une partie d'un grand système qui doit être uniforme; il ne faut pas que la transmission de l'appareil d'un abonné soit inférieure à celle des autres, car il nuirait à tous les autres abonnés ses correspondants. En effet, les abonnés s'étonnent souvent d'obtenir

de bonnes communications avec certains de leurs correspondants et de très mauvaises avec d'autres; la cause de cette irrégularité de réception est à l'autre bout de la ligne et le plus souvent est due au mauvais état du microphone et de la pile du correspondant.

Pour obtenir cette uniformité, il est essentiel que toutes les installations soient faites par un personnel responsable, travaillant suivant des méthodes déterminées et employant du matériel reconnu de toute première qualité pour éviter des dérangements ultérieurs.

Est-il possible de trouver cette uniformité de construction et cette observation scrupuleuse des règles d'installations chez tous les constructeurs, même agréés par l'Administration? Il est permis d'en douter et de supposer qu'un grand nombre d'installations laisseraient à désirer si elles étaient faites par des constructeurs peu consciencieux. Ces installations devraient être soumises à une inspection de la part de l'Etat qui, si elle est bien pratiquée, coûterait presque aussi cher que la main d'œuvre de l'installation elle-même. En cas de refus de l'installation, ce serait l'abonné qui en pâtirait puisque cela occasionnerait un nouveau délai.

Si l'on considère maintenant la question d'entretien, la solution proposée par M. Japy serait tout à fait désastreuse.

En effet, quand un défaut se présentera, l'abonné ne saura pas en général en quoi il consiste, il saura seulement qu'il est privé de l'usage de son téléphone, ce qui lui cause un préjudice. Il avertira le bureau central, soit en employant le téléphone d'un de ses voisins, soit le plus souvent par lettre, et il attendra... L'Administration enverra un de ses ouvriers qui essaiera la ligne et qui dira à l'abonné que c'est son installation intérieure qui ne marche pas. L'abonné avertira alors le constructeur qui lui aura fourni son appareil et attendra de nouveau, sans doute plus longtemps encore, si son constructeur demeure loin de chez lui... L'ouvrier envoyé examinera l'installation et trouvera ou ne trouvera pas le défaut. S'il ne le trouve pas, il sera très enclin à jeter la faute sur la ligne et à s'en aller laissant le malheureux abonné plus navré que jamais, sa seule ressource étant de réaviser l'Administration qui n'enverra pas d'ouvrier puisqu'il a été reconnu que la ligne était bonne.

Le cas précédemment cité n'est pas une invention, il se renouvelle journallement dans la pratique ; c'est pourquoi un grand nombre de compagnies de téléphones ont jugé bien de faire rechercher les défauts par un même ouvrier qui s'occupe à la fois des lignes et des installations intérieures ; de cette façon il n'y a pas de discussion possible, car une seule personne est responsable de l'arrangement rapide des défauts.

En supposant avec M. Japy qu'un type de poste donne lieu à trop de dérangements et que l'Administration veuille obliger le fournisseur à remédier aux défauts signalés en le menaçant de ne plus admettre ce poste sur les réseaux, que résulterait-il ? Le fournisseur laisserait faire et se désintéresserait de ce type mais ne changerait pas pour cela le poste de l'abonné qui serait condamné à un mauvais service perpétuel.

Il n'en serait pas de même si l'Administration fournissait les postes aux abonnés, car l'abonné serait en droit d'exiger le remplacement du poste en question comme cela a lieu dans toutes les compagnies privées et les administrations étrangères qui sont propriétaires des postes d'abonnés, et comme cela a lieu actuellement pour les postes appartenant à l'Etat, installés sur certains réseaux.

M. Japy s'effraie d'un tel monopole et dit que ceci équivaldrait à décréter qu'un seul appareil est bon : le sien (celui de l'Etat) et qu'il n'est pas susceptible de perfectionnements. Il me semble que ceci n'implique rien de la sorte, car l'Administration peut mettre au concours les différents constructeurs et adopter le type d'appareil qui offre le plus de garanties, en un mot celui qui sera reconnu le meilleur, quitte à le mettre ensuite en adjudication. Rien ne l'empêchera ensuite de suivre le progrès et d'adopter par la suite d'autres appareils qui remplaceraient les premiers quand ils seraient usés.

Je ne suis pas de l'opinion de M. Japy quand il dit que les abonnés sont les premiers à savoir que ce n'est pas par le changement de leurs appareils qu'ils obtiendront des communications meilleures. Beaucoup d'entre eux et tous ceux qui ont résidé dans un pays où les appareils sont à batterie centrale intégrale, le savent pertinemment bien.

Je suis donc d'avis, au contraire, que, si

quelques millions sont disponibles, une partie devrait être destinée au remplacement des postes actuels par des postes à batterie centrale intégrale, car l'Administration réaliserait immédiatement une économie considérable sur l'entretien des postes d'abonnés, puisque l'organe qui se détériore le plus, la pile, serait supprimé totalement.

Tous les abonnés seront de notre avis pour préférer ce moyen économique pour eux, puisqu'ils n'auraient plus à acheter des postes téléphoniques qui leur sont vendus très chers, et pour l'Etat qui y gagnerait en économie d'entretien et en augmentation du nombre des abonnés qui regardent assez souvent à dépenser une centaine de francs pour un appareil dont le fonctionnement n'est pas garanti.

UN ABONNÉ.

Réformes à faire.

Qu'en pensent nos lecteurs ?

D'un intéressant article du *Gil Blas* relatif à une nouvelle Instruction téléphonique, nous détachons le passage suivant :

« Dans un autre ordre d'idées l'article 250 de l'*Instruction sous le service téléphonique* nous a frappé. « Le décès d'un abonné, y est-il dit, ne met pas fin à l'abonnement qu'il a souscrit, et les héritiers sont solidairement tenus à son exécution ».

« C'est d'une prétention qui touche à l'outrecuidance. »

« On peut lire, d'autre part, à l'article 431, que « les préposés aux postes publics n'ont pas à indiquer à l'abonné d'où provient l'appel fait sur leur nom. »

« Evidemment, le droit de chacun de vouloir téléphoner sans que votre interlocuteur sache de quel endroit est un droit formel. C'est grâce à la teneur de cet article, pourtant, que des aigrefins peuvent commettre la classique escroquerie au téléphone. »

« Renvoyons M. de Montebello, président de la Ligue des abonnés au téléphone, aux articles 250 et 431. Peut-être pourra-t-il en signaler la singularité à la commission de la réglementation du service téléphonique dont il est membre ».

Les deux points signalés par notre confrère sont particulièrement intéressants.

La première disposition est conforme au droit commun, d'après lequel tout héritier est tenu à exécuter les engagements contractés par le *de cujus*.

Toutefois, il reste à examiner s'il ne serait pas opportun d'apporter une dérogation à cette règle en matière téléphonique. La résiliation en cas de décès est stipulée dans de nombreux contrats, entre particuliers, baux, etc. On pourrait insérer dans le règlement une clause de ce genre.

La seconde question met bien deux parties en présence. Les uns préfèrent la disposition actuelle ; d'autres, comme les commerçants, souhaitent une réforme. Il s'agit de savoir de quel côté sont les intérêts les plus sérieux, et si l'on ne peut pas concilier les uns et les autres.

Nous mettons la question à l'étude, en demandant l'avis de nos adhérents.

LES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE DU LOIRET

L'Association des abonnés au téléphone du Loiret a procédé, dans son assemblée générale annuelle, à la nomination des membres de son comité. Par suite de l'élection à laquelle il a été procédé, la composition du comité est la suivante :

Président, M. Bouchery, négociant en vins, ancien président du Syndicat des vins d'Orléans, en remplacement de M. Perrault, démissionnaire.

Président honoraire, M. Perrault.

Vice-Présidents, MM. Barruet, pharmacien ; Renard, ancien industriel.

Secrétaire, M. Leroy, avocat.

Trésorier, M. Delarue, agent de publicité, en remplacement de M. Jouanneau, démissionnaire.

Membres, MM. Legendre ; Mercier ; Chara-mond ; Aylies, membres de la presse.

Tous les membres correspondants de Gien, Pithiviers, Montargis, sont réélus à l'unanimité.

A travers la presse

Abonnés ! Armez-vous de patience.

Le *Temps* a publié il y a quelque temps un remarquable article pour expliquer les causes qui avaient retardé le raccordement des communications téléphoniques. Son pessimisme — qui confirmait nos prévisions — a été malheureusement justifié par les événements.

Voici les passages principaux de cette étude :

Quand verrons-nous enfin rétablies les communications téléphoniques interrompues par les inondations ? Telle est la question que se posent les abonnés.

Qu'ils se résignent et — disons-leur tout de suite — qu'ils fassent provision d'une forte dose de patience. Ce n'est vraisemblablement pas avant deux mois que l'administration sera en mesure de rétablir le fonctionnement complet et normal du téléphone.

Mais l'administration fait-elle, au moins, diligence pour exécuter ces réparations, et celles-ci constituent-elles un travail si considérable qu'il soit nécessaire d'un laps de temps aussi long pour les effectuer ?

A ces deux questions, l'administration répond :

« Si l'on songe que, sur 14.000 lignes interrompues, plus de 7.000 sont aujourd'hui rétablies, nous méritons des éloges pour la célérité avec laquelle nous effectuons un travail qui n'est pas seulement important, mais qui présente aussi dans son exécution les plus grandes difficultés. »

Et pour donner une idée de ces difficultés, l'administration explique :

Les câbles utilisés dans les égouts comportent parfois jusqu'à 448 conducteurs chacun. Pour tout câble inondé ou dont l'enveloppe extérieure en plomb a été blessée au cours de l'inondation (et l'on imagine combien le cas a pu être fréquent, étant donné les débris de toutes sortes que charriaient les eaux), il est nécessaire de procéder au remplacement intégral d'une certaine longueur de ce câble envahi par l'humidité. Chaque coupure entraîne alors la nécessité de reconnaître individuellement les 448 fils par des procédés électriques, et ensuite de procéder à une soudure de ces mêmes fils sur les deux extrémités de la section remplacée. L'opération, qui doit se faire en un point quelconque de l'égout et ne peut être effectuée que par une seule personne, a dû, dans certains cas, être renouvelée jusqu'à cinq fois pour un même câble ; si l'on ajoute à cela que les ouvriers opèrent souvent dans l'eau, on se rend compte des difficultés et des lenteurs nécessairement inhérentes à un pareil genre de travail.

LA NATURE DES DÉGÂTS ET LES TRAVAUX.

QU'ILS NÉCESSITENT.

Le travail durera d'autant plus que les dégâts et les perturbations causés par l'inondation ont été plus importants et plus nombreux. C'est, en somme, tout le réseau téléphonique parisien qui a été détérioré par l'introduction de l'eau dans les chambres de concentration, puis dans les égouts, dans les gros câbles où l'enveloppe de plomb s'est trouvée endommagée. L'eau s'est étendue naturellement aux pièces de raccordement des câbles auxiliaires et aux câbles d'abonnés, gagnant les caves des immeubles où ceux-ci aboutissent.

Pour remédier à ce désastre il a été nécessaire d'entreprendre une série de travaux qui consistent à « changer les têtes mouillées dans les chambres de concentration, à remplacer, dans les égouts, les sections de gros et petits câbles

sur les longueurs mouillées ; aux environs de ces chambres, à rechercher les autres défauts des lignes, à les réparer, à changer les pièces de raccordement mauvaises et remplacer les sections voisines, à refaire les entrées de poste détériorées », etc., etc.

Rien que par cette énumération, les abonnés peuvent mesurer combien la chose est compliquée et se rendre compte qu'il coulera encore de l'eau sous le pont Royal avant que les communications soient rétablies.

TRAVAUX DE RECHERCHE.

Le point d'un défaut dans un câble peut être déterminé par des essais électriques, avec une grande précision dans certains cas, d'une façon plus approximative dans d'autres, lorsqu'il n'y a qu'un seul défaut. Quand il y en a plusieurs, les mesures ne donnent pas d'indices certains : on s'aperçoit de la multiplicité des défauts par plusieurs moyens, notamment en voyant le manque de concordance des résultats obtenus par différentes méthodes.

Si le point a été localisé, une équipe s'y rend, tandis qu'au bureau on envoie de l'air sous pression dans l'intérieur du câble sous plomb ; les ouvriers entendent alors siffler au point du défaut. Si le câble a été peu mouillé, on continue à envoyer de l'air sec et on chauffe le câble à l'endroit où il est percé ; on arrive ainsi à chasser l'humidité et l'isolement redevient bon ; il suffit ensuite d'obturer le trou sans toucher aux fils : c'est ce qui se fait presque toujours. Cette fois, la pression de l'eau a été telle que les câbles ont été mouillés sur trente mètres au minimum et parfois sur cent, et il faut remplacer les sections mauvaises, ce qui impose le déroulement d'une longueur égale à celle à remplacer et deux soudures dont une par « étiquette ».

S'il y a plusieurs défauts, l'équipe doit parfois procéder par tâtonnement, ouvrir le câble à différents manchons de soudure et rechercher avec une pile et une voltmètre de quel côté sont les pertes. Le défaut étant localisé entre deux soudures, l'équipe ouvre les « fenêtres » dans le plomb pour déterminer la longueur de la partie mouillée.

Ces opérations exigent parfois le soulèvement des câbles pour les reconnaître, et sont particulièrement pénibles dans les points où les lignes sont très chargées. Il y a dans la rue Montmartre jusqu'à 140 câbles logés dans une gaine en dix tranches horizontales successives.

Les opérations qui viennent d'être décrites s'effectuent les unes dans les chambres de concentration, les autres dans l'égout.

Dans les chambres de concentration, l'espace restreint permet à grand-peine à quatre hommes de s'y tenir et de travailler. Ils arrivent très difficilement à y placer les accessoires dont ils ont besoin, manquent d'air, sont en somme dans des conditions de travail très pénibles. En égout,

c'est parfois encore pis. L'eau atteint souvent un niveau très élevé, ne permettant même plus de s'y tenir debout et il faut, pour travailler, construire des échafaudages qu'on déplace successivement.

Le niveau de l'eau ainsi que le courant sont variables suivant les heures de la journée. Actuellement, en outre des égouts encore inaccessibles, d'autres ne sont abordables qu'à certaines heures ; c'est la règle à peu près générale pour toute la région qui a été inondée. L'expérience permet aux ouvriers de saisir habilement le moment où ils peuvent travailler et exécuter rapidement une opération, sauf à en remettre la suite au lendemain.

Certaines chambres de concentration contiennent jusqu'à 8 câbles à 112 paires et une centaine de petits câbles. Comme le nombre d'hommes pouvant trouver place dans la chambre est limité à 4, l'équipe ne peut s'occuper que d'une tête à la fois.

On voit combien les conditions de travail laissent à désirer au point de vue de la rapidité des résultats à obtenir.

L'Argus de la Presse, fidèle à une tradition déjà ancienne, vient d'offrir à l'Elysée un superbe album, renfermant articles et illustrations, parus en 1908 et 1909 sur M. Fallières.

En feuilletant cette collection, le Président de la République revivra avec orgueil les événements historiques auxquels il a été mêlé : voyages à Londres, à Stockholm, à Reval, à Nice...

M. Fallières sera moins satisfait au souvenir de l'incident Mattis et des éternelles ouvertures des éternels concours hippiques, expositions canines, crèches, etc., etc.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Relations avec l'Espagne et le Portugal

Il est délivré :

A) Au départ de Paris (Quai d'Orsay) :

1° Pour Madrid, Valladolid, Saragosse, Saint-Sébastien, Cordoue, Séville, Grenade, Malaga, Cadix et Gibraltar, via Bordeaux-Irun :

a) Des billets directs simples ; b) des billets d'aller et retour individuels valables 30 jours, avec faculté de prolongation ; c) des billets d'aller et retour collectifs de famille valables 45 jours, avec faculté de prolongation ; réductions variant de 20 à 40 %, suivant le nombre de personnes.

Enregistrement direct des bagages.

Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne, à un certain nombre de points

2° Des billets d'aller et retour valables 30 jours pour Lisbonne, Porto, Guarda, Pampilhosa et Entroncamento.

3° Des billets d'aller et retour directs pour Port-Bou (avec retour au départ de Cerbère), via Tours, Bordeaux, Narbonne à l'aller et via Narbonne, Montauban, Limoges, au retour ou inversement, validité 13 jours.

4° Des billets d'aller et retour 1^{re} et 2^e classes pour Lisbonne, Rocio et Porto, comportant l'emprunt en Portugal

du circuit Fuentes d'Onoro, Villarformoso, Pampilhosa, Lisbonne, Porto, Barca d'Alba, Fregeneda.

Validité 30 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

B) Au départ de Paris et de toutes les gares du réseau :

1° Du 12 mars au 15 mai 1910, des billets d'aller et retour individuels à prix exceptionnellement réduits, pour Madrid et pour Séville, savoir :

Pour Madrid : de 167 fr. en 1^{re} classe, de 119 fr. en 2^e classe.

Pour Séville : de 222 fr. en 1^{re} classe, de 164 fr. en 2^e classe.

Validité pour le retour jusqu'au 15 juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ.

2° Des billets demi-circulaires espagnols, comportant 6 itinéraires conjointement avec des billets français dont l'itinéraire comporte la sortie de la France par Port-Bou et la rentrée en France par Hendaye ou réciproquement.

3° Des billets circulaires espagnols à itinéraire facultatif, conjointement avec des billets français comportant, soit la sortie et l'entrée par le même point frontière, soit l'entrée en Espagne par Irun et la sortie par Port-Bou ou inversement.

C) Au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Châtelleraut, Poitiers, Angoulême, Le Mans, Vierzon-Ville, Bourges, Châteauroux, Montluçon, Limoges-Bénédictins, Périgueux, Aurillac, Cahors, Tulle, des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour Barcelone ou réciproquement.

Abonnements individuels et de famille pour les Côtes Nord et Sud de Bretagne.

Afin de permettre aux touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des plages de Bretagne et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la compagnie d'Orléans, d'accord avec les chemins de fer de l'Etat (ancien réseau de l'Ouest), délivre du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre inclus au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (lignes de banlieue du réseau de l'Etat, anciennes lignes de banlieue de la compagnie de l'Ouest exceptées) des abonnements individuels et de famille de 1^{re} et 2^e classes pour les côtes Sud et Nord de la Bretagne (gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville, par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchement vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces côtes avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des côtes sud et nord de Bretagne ; ils sont valables 33 jours avec faculté de prolongation d'une ou deux fois d'un mois moyennant un supplément de 25 % du prix initial pour chaque période, sans que la validité puisse en aucun cas dépasser le 15 novembre.

Le prix des cartes d'abonnement est de 95 fr. en 2^e classe et de 130 fr. en 1^{re} classe lorsque la distance pour les parcours (aller et retour) n'excède pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1000 kilomètres, le prix est augmenté de 0 fr. 045 et de 0 fr. 065 (en 2^e et 1^{re} classes) par kilomètre en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 % sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

Voyage d'excursions aux plages de la Bretagne.

Tarif G. V. n° 5 (Orléans).

Du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursions aux plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin. — Durée : 30 jours.

Prix des Billets (aller et retour) : 1^{re} classe, 45 fr. — 2^{me} classe, 36 fr. — Faculté d'arrêt à tous les points du parcours,

tant à l'aller qu'au retour. — Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.

En outre, il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1^{re} et 2^e classe réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

Prix des billets complémentaires de Paris-Quai d'Orsay à Savenay et retour, via Tours : 1^{re} classe, 55 fr. 50 — 2^e classe, 37 fr. 40.

CHEMINS DE FER DE P.-L.-M.

La compagnie organise, avec le concours de l'agence Lubin l'excursion suivante :

Italie. — Lacs italiens.

Départ de Paris, le 4 mai 1910. Durée de l'excursion : 41 jours. Prix (tous frais compris) : 1^{re} cl., 1,450 fr. ; 2^e cl. 1,330 francs.

S'adresser, pour renseignements et billets, aux bureaux de l'agence Lubin, 36, boulevard Haussmann, à Paris.

(Service d'hiver 1909-1910)

Relations rapides entre Paris et la Côte-d'Azur.

De jour : Par le « Côte d'Azur rapide » (trains 15 et 16) 1^{re} classe, L.-S., V. R. — Paris-Nice en 13 h. 50

De nuit : a) par les trains extra rapides 17 et 18 (1^{re} classe, V.-L., L.-S. et salon à deux lits complets V.-R. au départ de Paris). — Paris-Nice en 15 heures.

b) Par le train de luxe (L. 21., L. 22). « Calais-Méditerranée » (V.-L.-R) Paris-Nice en 15 heures. — Londres-Nice en 25 heures.

NOTA. — Nombre de places limité. Pour les horaires, les jours de mise en marche, etc., consulter les affiches spéciales.

(Service d'hiver 1909-1910)

Relations rapides entre Paris et l'Espagne.

Aller : départs de Paris, 1^{re} classe, 9 h. 10 m. : 1^{re}, 2^e, 3^e classes, 7 h. 25 s. ; 1^{re} classe, 9 h. 20 soir. — Arrivées à Barcelone, 7 h. 53 m., 7 h. 26 soir.

Retour : départs de Barcelone, 1^{re}, 2^e, 3^e classes, 5 h. m., 1^{re} classe, 9 h. 40 m., 1^{re}, 2^e classes, 6 h. 46 s. — Arrivées à Paris, 10 h. 30 m., 8 h. m., 6 h. 10 soir.

Services extra-rapides entre Paris et la Côte d'Azur.

De Paris à la Côte d'Azur en 13 heures, soit par le train de jour « Côte d'Azur rapide », départ de Paris à 9 h. matin, soit par le « Train extra-rapide de nuit », départ de Paris à 7 h. 20 soir.

Ces trains sont composés de voitures à boggies et à couloir de la Compagnie P.-L.-M. avec places de 1^{re} classe (sans supplément) et de lits-salons. — Celui de jour comporte, en outre, un wagon-salon et un restaurant sur tout son parcours ; celui de nuit, un salon à deux lits complets, un wagon-lits et un restaurant entre Paris et Dijon.

Le nombre des places est limité. Les retenir d'avance, soit à la gare de Paris, soit dans les bureaux de ville : rue Saint-Lazare, 88 ; rue Sainte-Anne, 6, et rue de Rennes, 45.

Le train de luxe « Calais-Méditerranée » entre Calais, Paris, Nice et Vintimille, effectue le trajet de Calais à la Côte d'Azur en 19 heures.

Vagons-lits et restaurant. Nombre de places limité. Ce train prend, au passage, à la gare de Paris P.-L.-M., les voyageurs de Paris pour la Côte d'Azur.

Pour les conditions d'admission et les périodes de mise en marche, consulter les affiches spéciales ou les indicateurs.

Maison de Santé de Picpus ** Pavillon Charcot (Annexe)

8 et 10, Rue Picpus — DEUX ETABLISSEMENTS DISTINCTS — 138, Boulevard Diderot

D^r P. POTIER, O. I.  **MÉDECIN-DIRECTEUR,**

Ancien Interne, Lauréat de la Faculté de Médecine de Paris.

D^r SALIN, Médecin adjoint.

Pavillon

d'Hydrothérapie

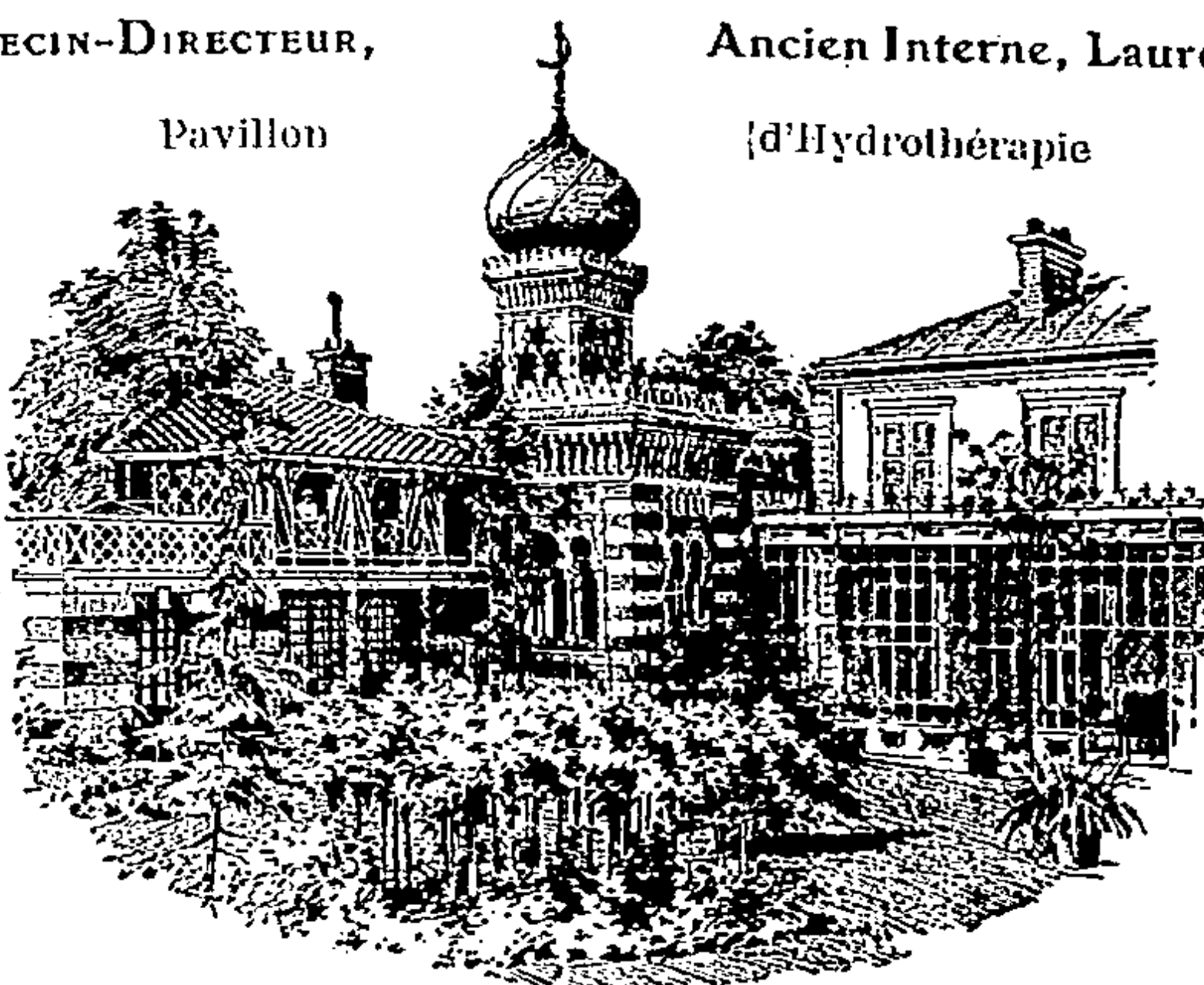
D^r SIGNEZ, O. I.  **Médecin-consultant****ETABLISSEMENT SPÉCIAL***Pour le traitement des Maladies Mentales
et Nerveuses des deux sexes :***Hystérie, Epilepsie, Neurasthénie
et Affections cérébrales,
Paralysies et délires toxiques**

GRAND PARC ET PAVILLON SÉPARÉS

CHAPELLE. — SALONS DE RÉUNION

HYDROTHERAPIE COMPLÈTE

TÉLÉPHONE : 939.83



Grand Etablissement

D'HYDROTHERAPIE MEDICALE*et Maison de Convalescence***PENSIONNAIRES ET EXTERNES****Piscine, Appareils Berthe,****Appareil Bain, Douche, Massage,****Maladies nerveuses****et de la Nutrition, Morphinomanie.**

TÉLÉPHONE : 939.83

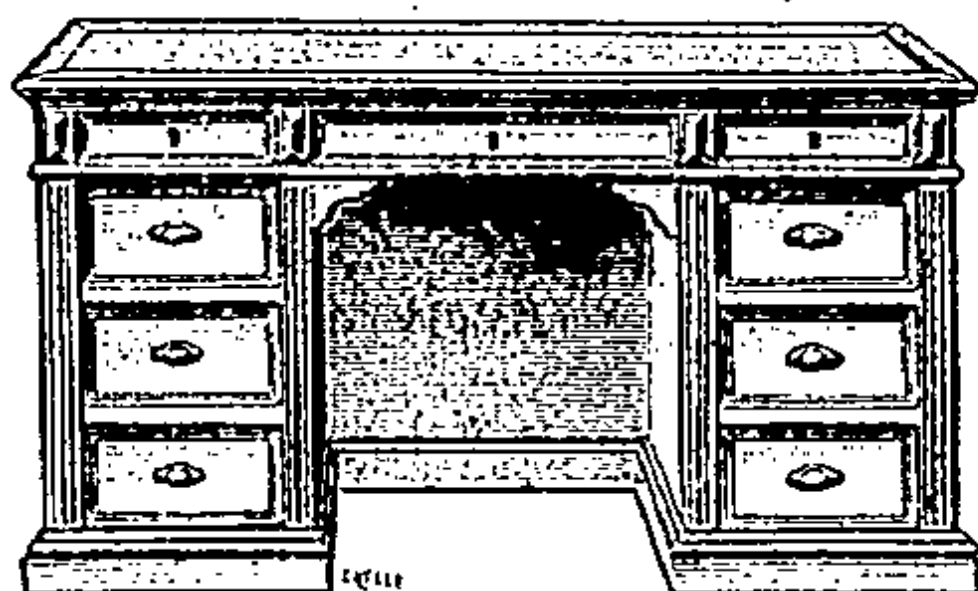
— Station du Métropolitain près l'établissement : PLACE DE LA NATION —

PARNOTTE

75, Rue Beaubourg

PARIS

Téléphone 210-88

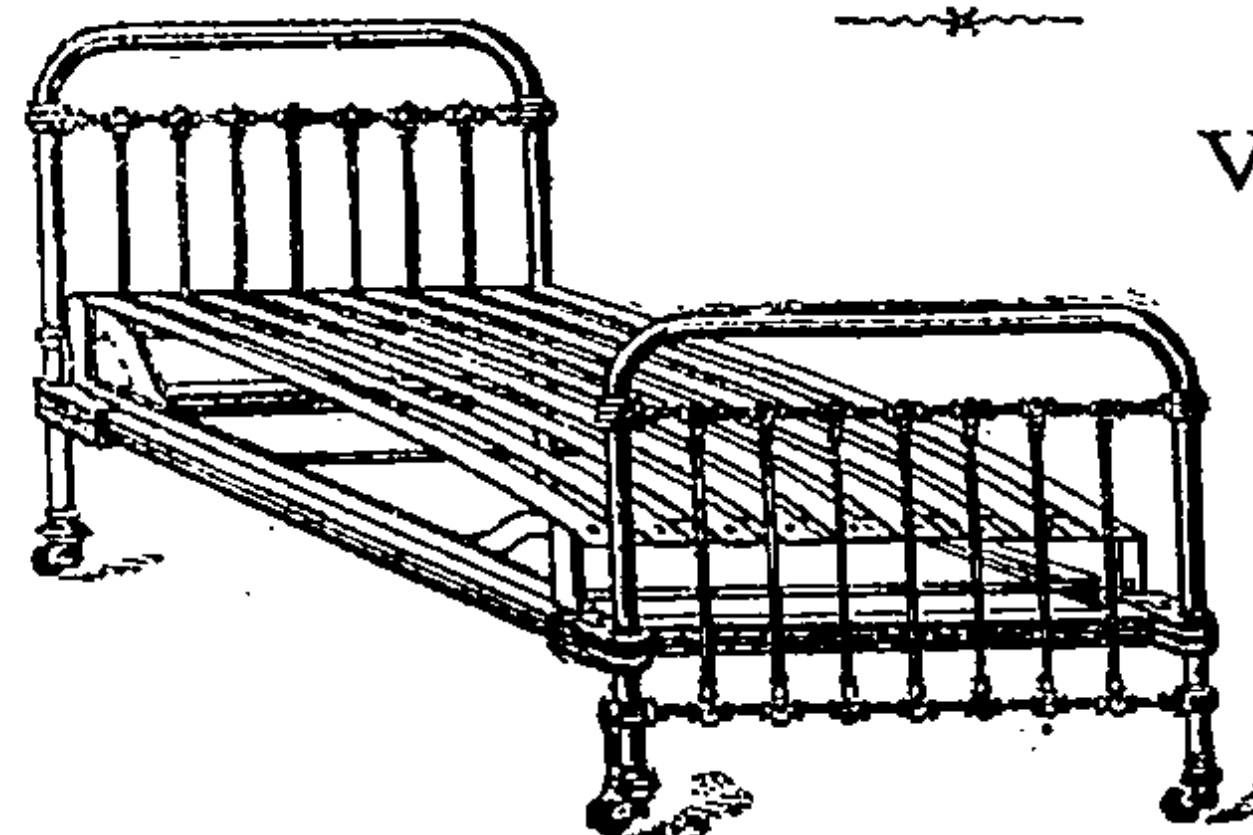
MEUBLES DE BUREAUX**BUREAUX MINISTRE****Chêne 162 fr.****NOYER & ACAJOU**

Demander Catalogue.

Fabrique de Lits et Sommiers Métalliques**HUYGE**

61, rue Richelieu

TÉLÉPHONE 166-23



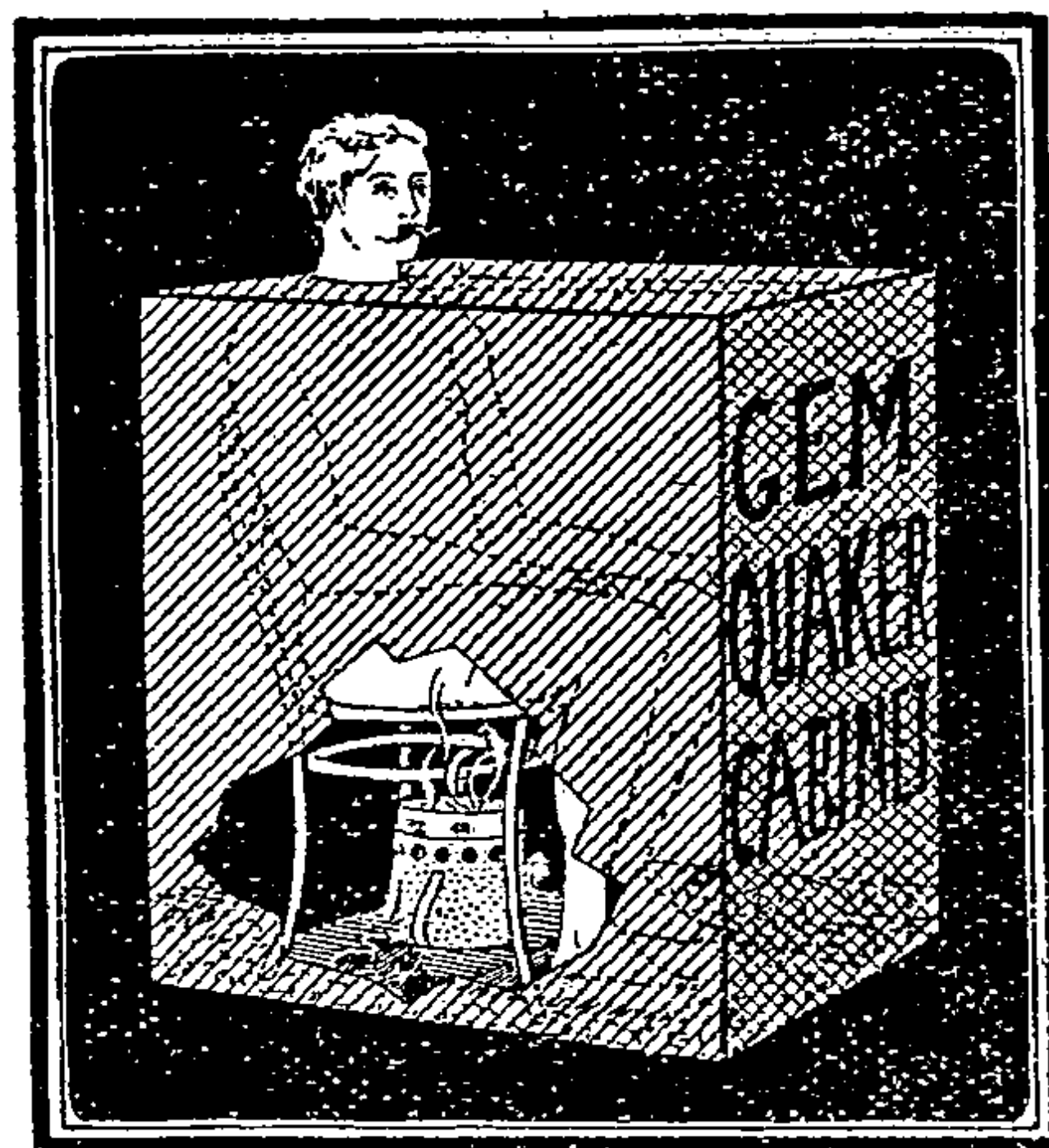
Vente directe

aux

CONSOMMATEURS

au Prix

de Gros

**LE GEM Cabinet de Bain pliant****BAIN DE VAPEUR CHEZ SOI**

MÉDAILLE D'OR, DIPLOME D'HONNEUR ET GRAND PRIX AUX EXPOSITIONS

✱ Le remède le plus efficace pour combattre l'obésité, est
l'usage régulier du bain de vapeur ou d'air chaud, l'un et
l'autre peuvent être pris chez soi avec l'appareil LE GEM.

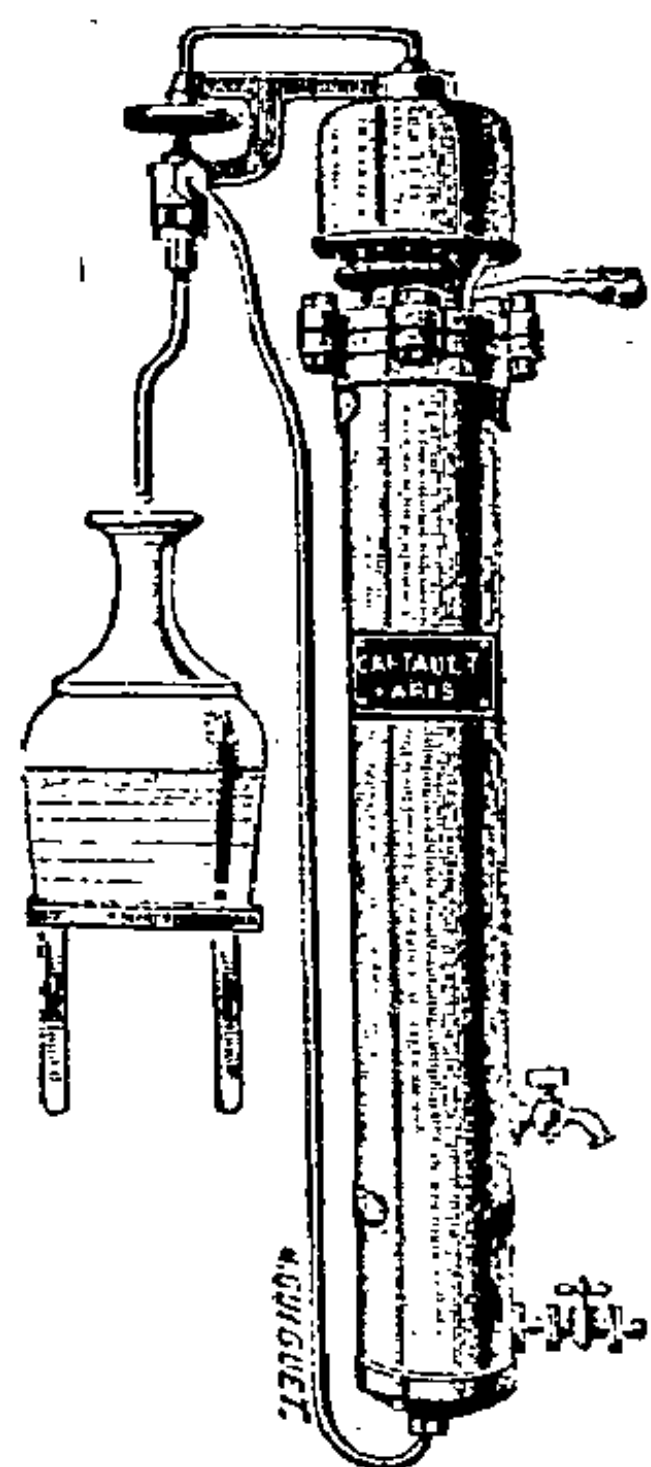
Pour tous renseignements
s'adresser :

T. AELLIG**49, Rue Richelieu
PARIS**

Contre reçu d'un mandat ou bon de poste de 50 francs j'envoie l'appareil à l'essai
pendant une semaine, si après ce laps de temps la personne n'en est pas satisfaite elle n'a
qu'à me le renvoyer à mes frais et son argent lui sera remboursé. Aucune explication exigée.

APPAREIL DOMESTIQUE

Débit : 15 et 30 litres à l'heure



Stérilisateurs Cartault

Brevetés S. G. D. G.

ADOPTÉS *Par la Guerre, la Marine, les Colonies, la Ville de Paris, les Gouvernements étrangers, etc., etc.*

Le principe absolu de ces Appareils est de porter l'eau à

115-120° SANS EBULLITION

et de la rendre fraîche et limpide à la sortie sans avoir altéré

AUCUNE DE SES QUALITÉS NATURELLES

PARIS, 19, rue Montmartre, PARIS — Téléphone 168-70.

NOTICE ET CATALOGUE FRANCO

LUMIÈRE TÉLÉPHONES, SONNERIES

CHAUFFAGE, VENTILATION

TRANSPORT DE FORCE

Transformation à l'électricité
de tous appareils
d'éclairage



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Téléph.
248-90

G. JOUVE

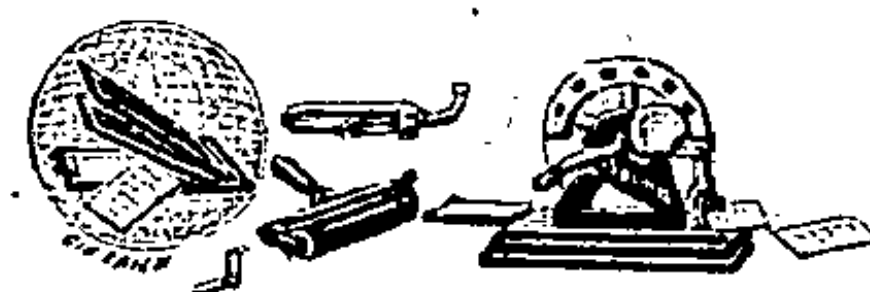
354, rue Saint-Honoré
PARIS

Devis et renseignements fournis gratuitement dans
le plus bref délai.

Remise de 10 0/0 aux membres de l'Association.

ON IMPRIME SOI-MÊME

Le commerçant, l'industriel, l'homme d'affaires, ont souvent besoin de reproduire un grand nombre d'exemplaires des documents ; des prix courants, des dessins ou travaux à la machine à écrire. Mais, au lieu de recourir à un imprimeur, il est plus rapide et plus économique de faire ces



reproductions chez soi au moyen de l'Isographe inventé par un professionnel. M. Delpy, directeur du Comptoir général des machines à écrire. Avec son rouleau mécanique, l'Isoplane, l'encrage automatique est instantané. L'Isostyle est le même appareil, rotatif, qui permet d'obtenir sans fatigue 3 000 copies à raison de 60 à 80 à la minute. Catalogue illustré franco sur demande à M. N. DELPY, directeur du Comptoir général des machines à écrire et imprimer soi-même, 17, rue d'Arcole, à Paris. Téléphone : 819-08.

RÉPARATIONS

DE PIANOS

PAR EX-FABRICANT

PRIX DE FABRIQUE

LÉON, 20, rue Fontaine-au-Roi, PARIS 11.

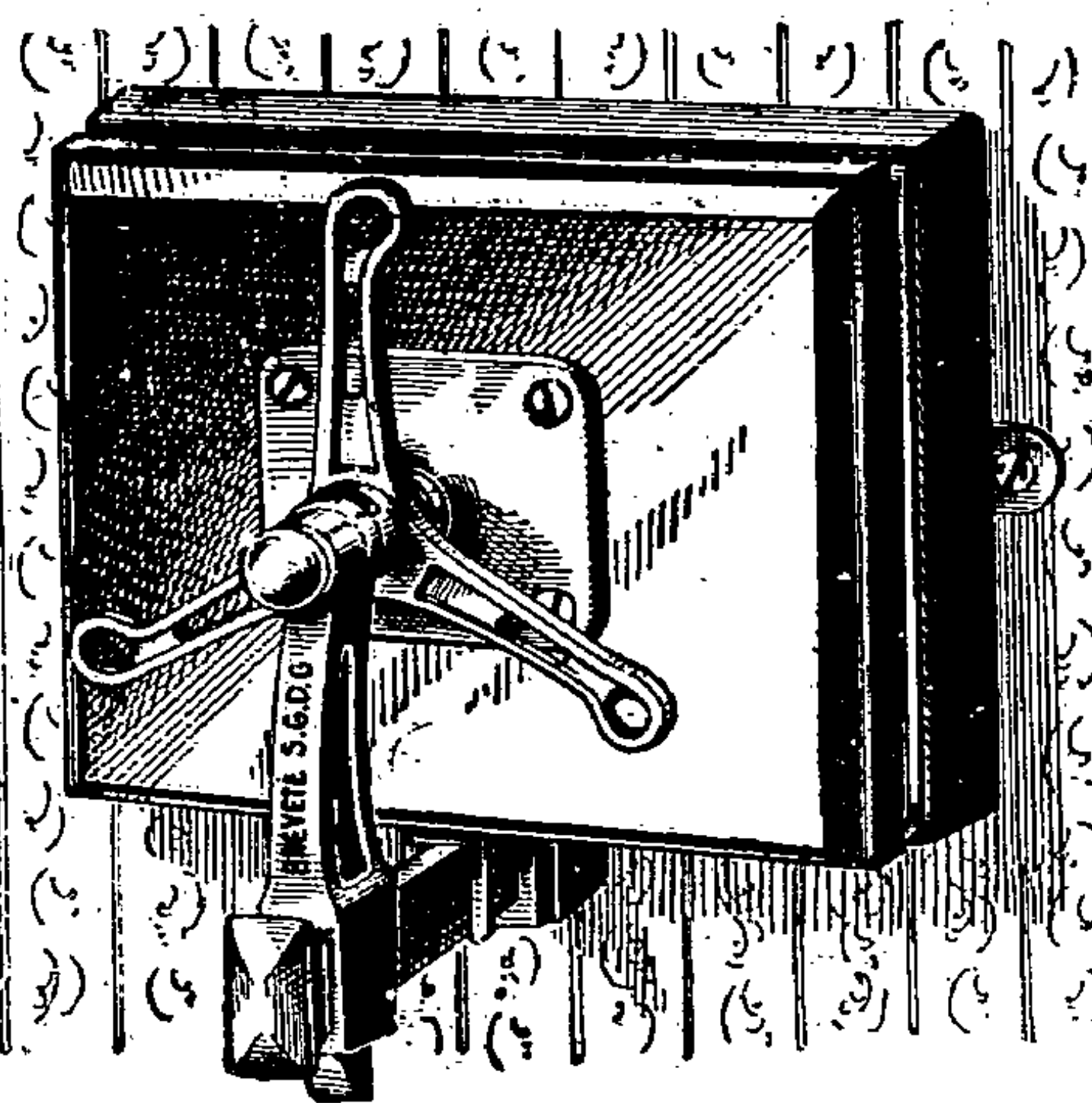
LES BILLARDS

“ TRIUMPH ”

Sont les meilleurs Billards du monde.

GUEUX et C^{ie}, Fabricants

66, rue des Boulets, PARIS 11.



FIXÉE AU MUR

NOUVELLES PRESSES A COPIER

Légères, Rapides, In cassables
Acier et Bois et tout Acier

Brevetées dans les principaux Pays.

MÉDAILLE D'OR PARIS 1908

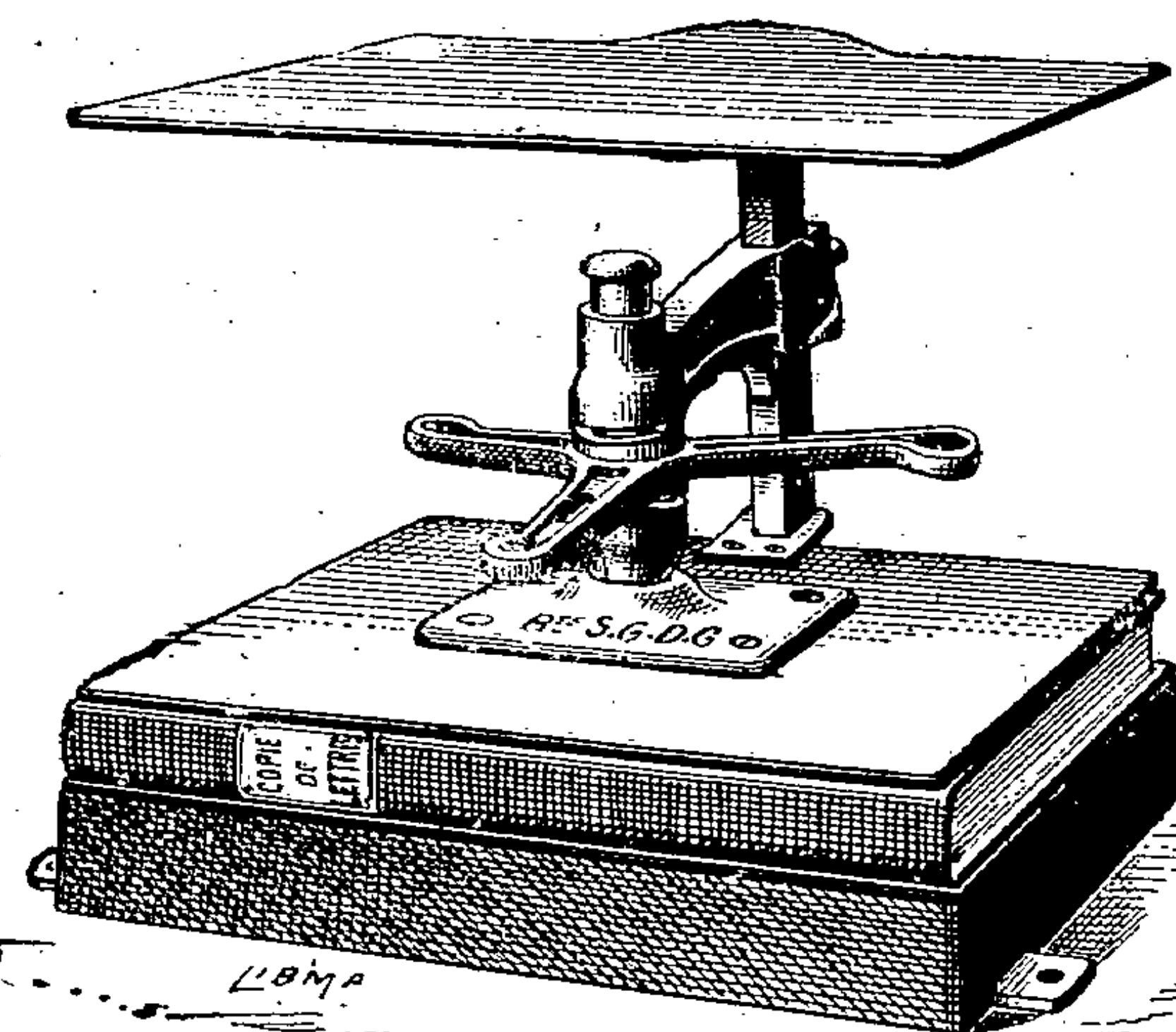
Henri ANTOINE

Inventeur-Fabricant

VENTE EN GROS :

17, Rue Oberkampf, 17

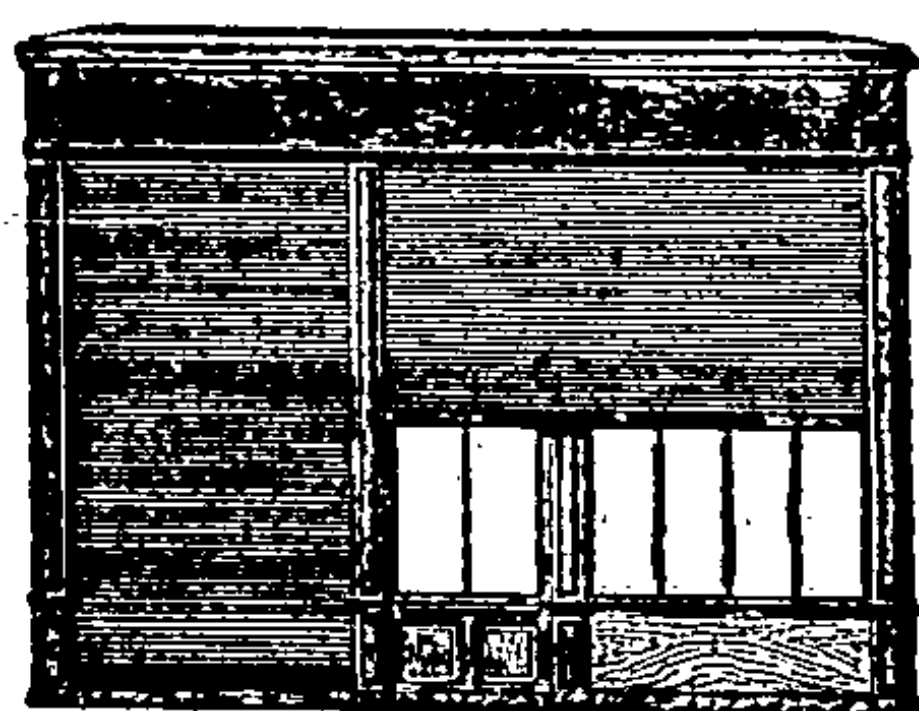
PARIS, XI^e



SUR TABLE — A TABLETTE

FERMETURES INSTANTANÉES ET ROULANTES PERSIENNES EN FER DE TOUS SYSTEMES

Monte-Charges au moteur et électriques — Monte-Lettres — Monte-Plats

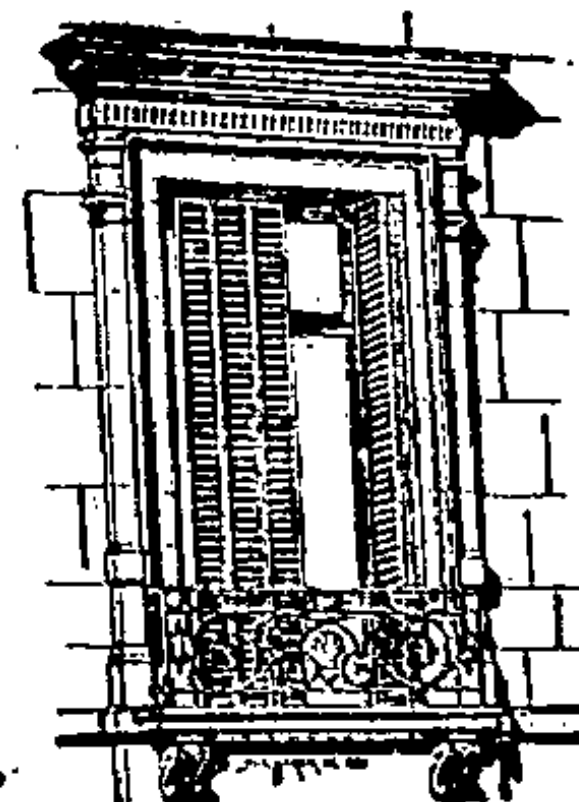


Ancienne Maison CHEDEVILLE & DUFRÈNE

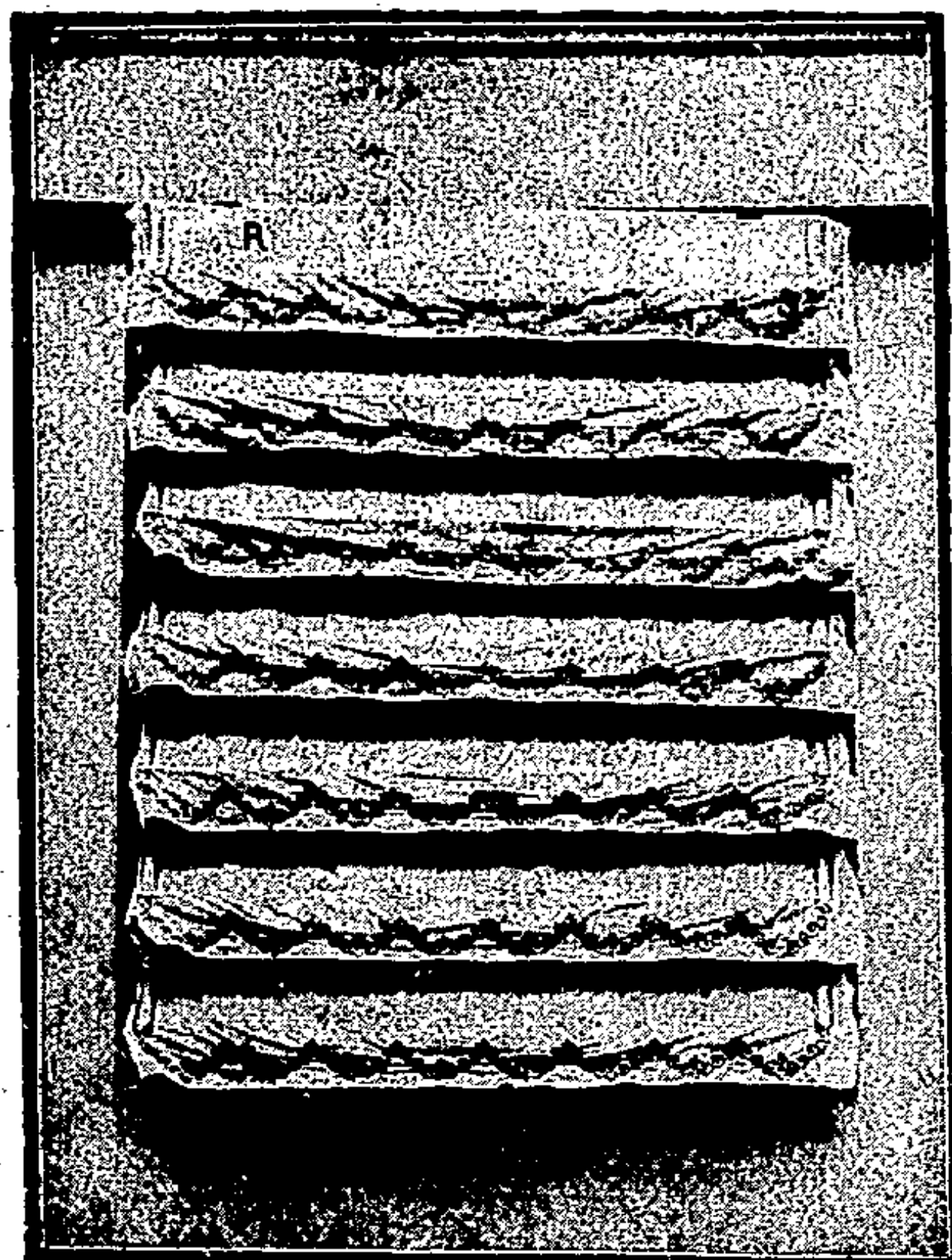
JAQUEMET, MESNET & C^{ie}

92, Rue de la Convention, PARIS

Exposition Universelle de 1900 — Membres du Jury — Hors Concours



RIDEAUX MÉTALLIQUES POUR THÉÂTRES -- GRILLES ARTICULÉES



Vue extérieure de face du store entièrement développé.

CRÉATION FRANÇAISE

MÉDAILLE DE BRONZE, Prix offert par Monsieur le Préfet de Police
MÉDAILLE D'ARGENT, Concours Lépine, 1907. — MÉDAILLE D'OR, 3^e Salon du Mobilier, 1908
MÉDAILLE DE VERMEIL, Concours Lépine 1909.

STORE OMBRELLE

DE

Th. GUENARDEAU

DÉPOSÉ BREVETÉ S. G. D. G. EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Adresser lettres et commandes : 15, rue d'Orsel, PARIS

COMMISSION — EXPORTATION

Le **STORE OMBRELLE** est un appareil modifiant entièrement les moyens employés pour installer aux fenêtres, devantures, portes-fenêtres, etc., les stores de toutes dimensions, en coutils ou en toiles.

Ce n'est pas un store d'une surface plus ou moins grande, qui se déroule ou se roule soit à la manivelle soit au cordon de tirage, en scellant ou clouant les accessoires, qui résistent plus ou moins à la pluie ou au fort vent.

Le **STORE OMBRELLE** se place ou se déplace au gré ou selon les besoins du moment; il se fixe soit par pression latérale, ou tout dispositif analogue, selon la disposition ou la superficie de la baie à garnir. Etant monté sur parallélogramme, et divisé en un nombre de bandes plus ou moins grand, approprié à l'adaptation, il ne craint pas les coups de vent, et de plus, le tissu, très léger et très solide, laisse bien plus de jour que tout autre.

Les deux traverses, celle double du haut et celle simple du bas qui fixent le store, peuvent se déplacer, et permettent de monter ou descendre l'appareil. Il est, par cette facilité de déplacement, à la portée de tous, chacun pouvant l'installer à son gré ou selon sa fantaisie.

DERVILLÉ & C^{ie}

MARBRES BRUTS ET OUVRÉS

Cheminées artistiques et commerciales.

AUTELS, TOMBES, COLONNES, ESCALIERS

CARRELAGES, TABLEAUX DE DISTRIBUTION

Installations diverses, etc.

164, QUAI JEMMAPES, PARIS

Téléphone : 417-78

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Achat, Vente, Gérance

d'Immeubles et de Propriétés.

Prêts hypothécaires en
1^{er}, 2^e, 3^e rangs à un
taux inférieur à
celui du Crédit
Foncier.

Avances sur
Successions ou-
vertes.

Prêts sur Nues-
Propriétés et Usufruits.
Délégations de loyers,
rentes viagères.

Pour toutes Opérations Im-
mobilières, lire la Chronique Immo-
bière des journaux la Patrie et la Presse

Renseignements et conseils absolument
gratuits, soit de 9 à 10 h., soit de 4 à 6 h.
Téléphone 268-57

Cabinet Léon GAMOTOT
28, rue Montpensier, PARIS (Palais-Royal).

LE RIVALIN

PEINTURE LAQUÉE

Hygiénique - Antiseptique
Inaltérable.

LA MEILLEURE

LA PLUS BRILLANTE

LA MOINS CHÈRE

Bureaux et Magasins :

338, Rue Saint-Honoré

TÉLÉPHONE : 265.54

PHOTOGRAPHIE
D'ART

F. de la ROCHE

PORTRAITISTE

69, rue Turbigo, 69

PASTEL, CHARBON, PLATINE

Madame André

STÉNOGRAPHE

Travaux à la Machine à Écrire

Traductions en toutes langues

9, rue de Elichy (Rèz-de-Chaussée)

Prend la Sténographie à domicile.

CHEZ la FEMME du MONDE

par l'emploi de la CHAISE-TOILETTE MATHIEU
Breveté, qui assure la commodité de prendre instan-
tément, avec efficacité les injections dans la position
couchée prescrite par MM. les Docteurs.



FERMÉE

OUVERTE

Ce siège sert aussi pour lavages intestinaux.

MAGASIN DE VENTE
J. MATHIEU
10, Rue Lacuée
PARIS-BASTILLE
CATALOGUE ILLUSTRÉ
franco sur demande.

GLACIÈRES RÉFRIGÉRANTES

A. COUTURIER

72, 72 bis, Rue Philippe de Girard

PARIS 18.

TÉLÉPHONE 434-35

Entreprise de Menuiserie et Agencements. — Glacières de
tous systèmes. — Fabrique de modèles spéciaux sur demande.

GLACIÈRES

Pour Bouchers, Tripiers, Pâtisseries, Comestibles, Volailles,
Restaurants, Poissons, etc., etc.

Catalogues, Devis et Renseignements par courrier.

CONSTRUCTIONS D'IMMEUBLES

Avance d'argent pour construire
jusqu'à 75 0|0 de la valeur totale.

Maurice Teyssède

2, rue Félix-Ziem, 2 (Angle rue Damrémont).

TÉLÉPHONE
591-92

PARIS (18^e).

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI
de 2 à 5 heures.

Vente, Achat et Gérance d'Immeubles.

PRÊTS SUR HYPOTHÈQUES
Successions et toutes Garanties.

CONSTITUTION DE RENTES VIAGÈRES

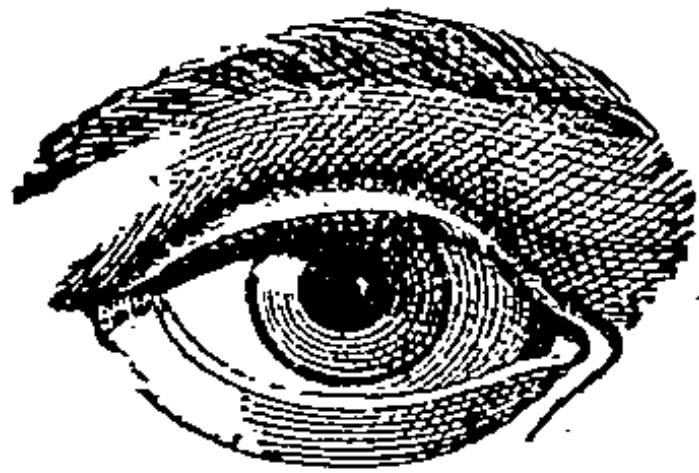
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

AVANCES DE LOYERS AUX PROPRIÉTAIRES

CABINET LÉPINE

POLICE PRIVÉE

DIVORCES

Renseignements
Gratuits

PRIX A FORFAIT

Recherches. Surveillances. Filatures.

FRANCE. — ETRANGER

10. rue du Hanovre, PARIS

Téléphone : 202-02.

VENTE & ACHAT

Expertises gratuites

pour

les Vendeurs

IMMEUBLES

GILLET & ROUX

Architectes

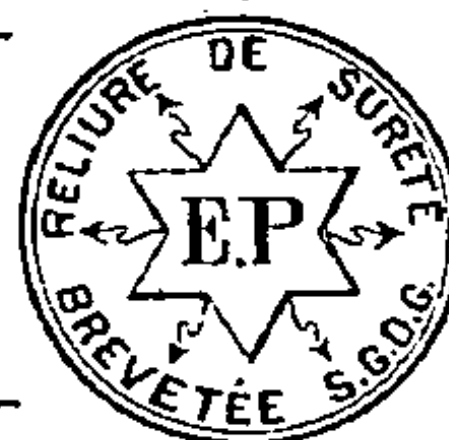
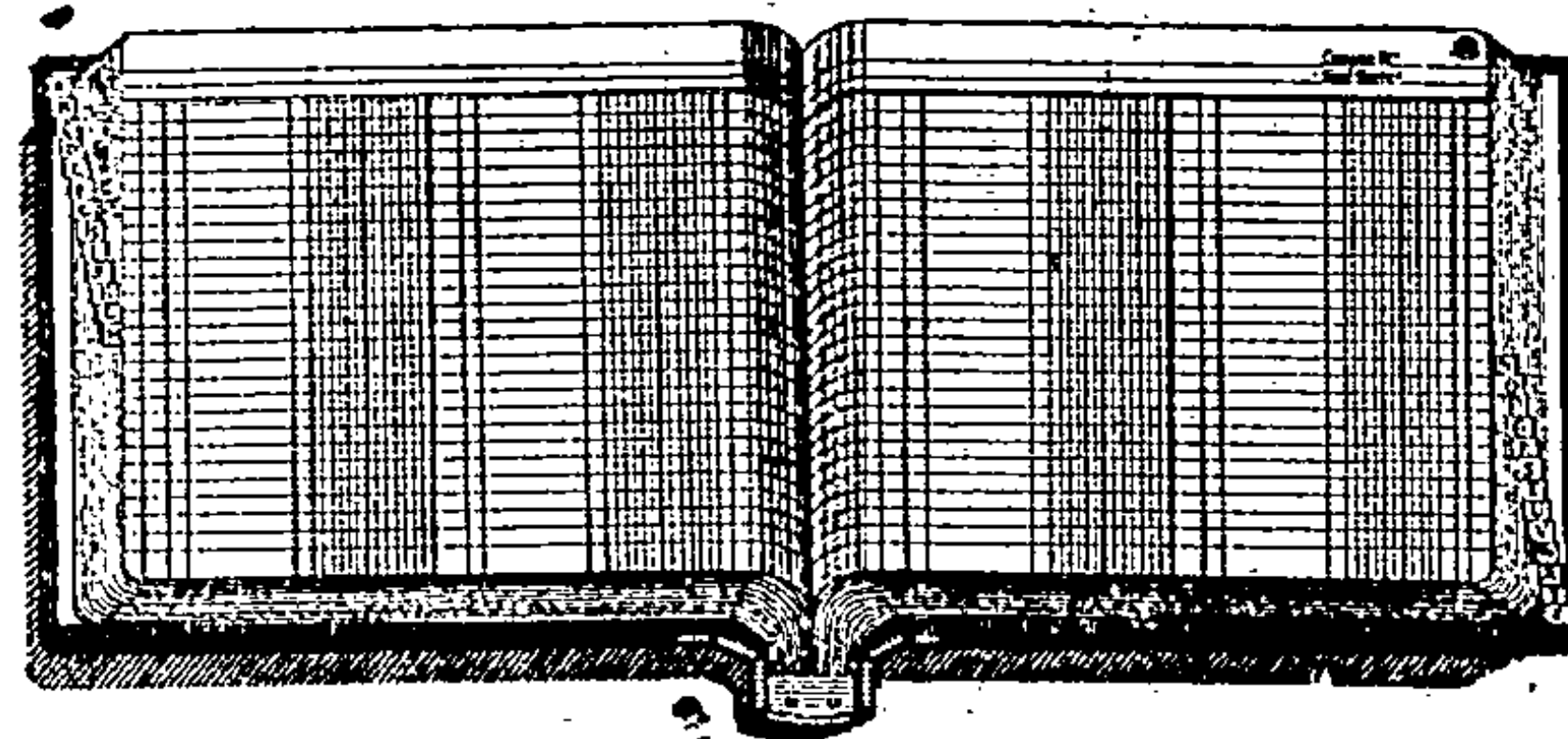
80, rue Taitbout, PARIS (9^e)

Téléphone : 200-77.

Les Registres à Feuillet Mobiles

Sont aujourd'hui reconnus indispensables pour la bonne tenue des comptabilités

On peut les mettre en service à toute époque de l'année

Le système breveté
appartient àadopté partout dès son
maximum d'avantagesSuppression des causes d'erreur
Economie de Travail : 50 0/0

Il est Robuste, Économique.
Il s'établit en tous formats ou épaisseurs.
Il S'OUVRE PARFAITEMENT A PLAT.
C'est le plus simple et le plus expéditif.

N'hésitez pas, demandez aujourd'hui même au fabricant :

E.-L. MORIN

52, Rue Croix-des-Petits-Champs, PARIS

qui vous enverra franco sa brochure-tarif n° 2, lucieusement éditée et vous soumettra les modèles, sans nul engagement de votre part.

Téléphone 140-24.

OPÉRA DENTAIRE

38, CHAUSSEE D'ANTIN, PARIS (En face les Galeries Lafayette)

TEL.
322-93

ANESTHÉSIE LOCALE ET GÉNÉRALE

On parle le Russe, l'Espagnol et l'Allemand

PRIX MODÉRÉS

FAITS A L'AVANCE

TOUS LES TRAVAUX SONT GARANTIS SUR FACTURE

Télép. 134-71

MAISON DE CONFIANCE

A. RAGONEAUX, 82, rue de la Victoire

RENSEIGNEMENTS DIVERS

au moyen de surveillances quotidiennes
Paris — Province — Villes d'Eaux

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Renseignements intimes et particuliers, FRANCE, ÉTRANGER. Recherches dans l'intérêt des familles, de documents spéciaux pour procès civils et pour constatations officielles ou judiciaires. **DIVORCES** et **SEPARATIONS** de CORPS. **ENQUÊTES** pour projets de mariage, informations discrètes sur antécédents, moralité, santé, fortune des personnes sollicitées.

Le matin, de 9 h. à 10 h. ; le soir, de 1 h. à 5 heures.

Vous mangez mal !

Vos mets ne sont pas hygiéniques !

Vous souffrez de l'estomac !

Vos digestions sont pénibles !

POURQUOI ?

Parce que la combustion, soit du gaz, soit du charbon, soit de tout autre système que vous employez pour votre cuisine se fait sur les mets eux-mêmes.

ECRIVEZ-NOUS et demandez le

“ LE FOURGAS ”

qui est envoyé GRATIS.

Vous apprendrez comment préparer jusqu'à 6 plats différents en même temps, avec une seule flamme de gaz, un simple fourneau à charbon, par la concentration de l'air chaud ; sans surveillance, sans ennui.

Si vous suivez les conseils indiqués dans la brochure, vous ne serez jamais plus malade.

ECRIVEZ-NOUS AUJOURD'HUI MEME

GAZ OVEN COMPANY

RAYON 26.A — BOURSE DE COMMERCE

Rue du Louvre, PARIS.

HAMAMELINE-ROYA

Principe actif de l'**HAMAMELIS** Virginica retiré de la plante fraîche, est la plus active, la seule active des préparations d'**HAMAMELIS**.

Elle est incolore et possède un arôme caractéristique. On ne doit pas la confondre avec les *Gouttes*, *Extraits*, *Teintures*, *Sirops*, *Elixirs* d'Hamamelis, préparations colorées, sans odeur propre et qui, fabriquées avec la plante desséchée, n'en contiennent pas le principe actif « l'Essence » et n'ont, pour ainsi dire, aucune propriété thérapeutique. Ses vertus curatives dans toutes les affections du système circulatoire sont extraordinaires ; aussi en constitue-t-elle le traitement médical rationnel.

Ce remède est le vasaconstricteur, le sédatif vasculaire, le décongestionnant par excellence. Il guérit rapidement et radicalement.

les **VARICES**

PHLEBITES

HEMORROIDES

HEMORRAGIES

FIBROMES

METRITES

CONGESTIONS de l'âge critique

ENFLURES des jambes, etc., etc.

Bien que très actif, il est inoffensif. Il se prend à la dose de 2 à 3 cuillerées à soupe par jour dans toutes les affections ci-dessus. Dans les *phlébites* on peut aussi l'employer en compresses recouvertes de taffetas chiffon.

Le flacon, 5 fr. (franco gare) ; les 6 flacons, 27 fr. contre mandat.

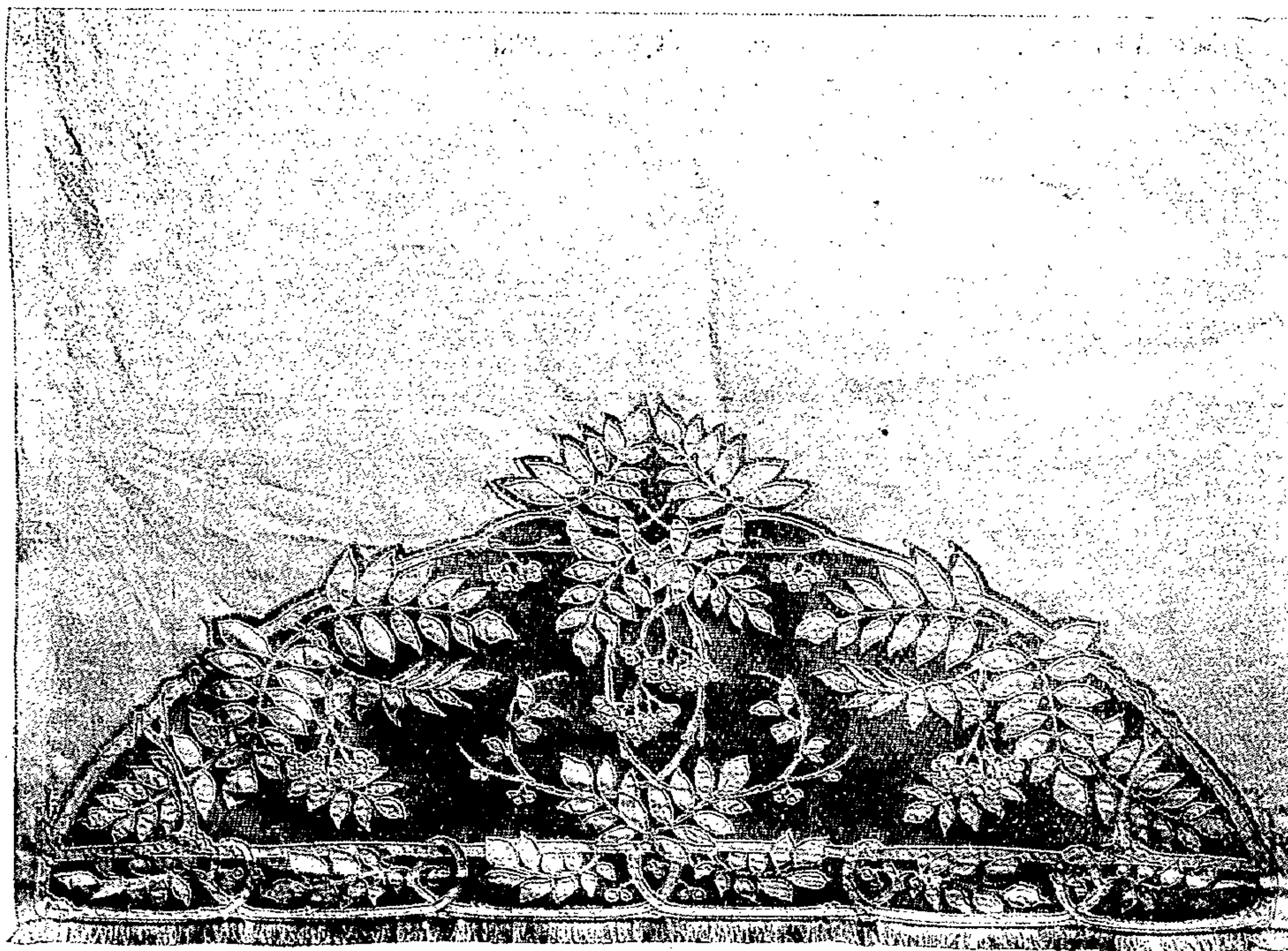
Pour plus amples renseignements demander notice

Pharmacie **LACHARTRE**, 22, rue de Vienne, PARIS

PHÉNOL BOBŒUF

Unique désinfectant hygiénique. Le flacon, 1 fr. 50

DECORATION MODERNE



STORE SORBIER

Modèle déposé.

Coudyser

Dessinateur-Fabricant

85, Rue du Bac

PARIS

STORE SORBIER

Brodé sur toile ancienne

Largeur 1^m 30. — Hauteur 2^m 25

Prix : 25 fr.

Brise-bise assorti

60x90

La paire : 22 fr.

On trouve dans nos ateliers un grand choix de documents concourant à la décoration intérieure, doubles rideaux, cantonnières, tapis, sièges, coussins exécutés en broderie, au pochoir, etc., etc.

SCOTCH
TAILORS

ABERDEEN

Rue
Auber, 1
PARIS

AGENCE JOHN ARTHUR

Indications Gratuites de Villas et Châteaux
d'Hôtels et Appartements à louer, de Terrains
et Immeubles à vendre

La **PREMIÈRE** et **PLUS ANCIENNE MAISON**
Fondée depuis 80 ans

Anciennement rue de Castiglione et rue des Capucines
N-B. — Bien observer l'adresse actuelle

RUE MARBEUF, 40

(Angle de l'avenue des Champs-Élysées
près la station Marbeuf du Métropolitain)

Adresse télégraphique Arthurjon Paris. — Téléphone 667-04

Envoi gratuit du journal *Le John Arthur*

COFFRES-FORTS D'OCCASION SERRURES, CADENAS

OUVERTURES

RÉPARATIONS

CH. DELAPLANE

90, Faubourg Saint-Martin, PARIS

Entreprise Générale de Déménagements
pour la France et l'Étranger
par Wagons et Cadres capitonnés

Bureau : 3, Boulevard de Clichy.

Téléphon 418-82.

Maison FORGET

9, rue des Poissonniers, Paris.

Garde-Meubles Public. Prix Exceptionnels.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 400 MILLIONS

Siège Social : 54 et 56, rue de Provence,

Succursale-Opéra : 1, rue Halévy,

à Paris.

Succursale : 134, rue Réaumur (place de la Bourse),

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe
(taux des dépôts : de 1 an à 2 ans, 2 0/0 ; de 4 ans à 5 ans,
3 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — ORDRES DE BOURSE (France
et étranger) ; — SOUSCRIPTIONS SANS FRAIS ; — VENTE AUX
GUICHETS DE VALEURS LIVRÉES IMMÉDIATEMENT (Obl. de Ch. de
fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT DE
COUPONS Français et Étrangers ; — MISE EN RÉGLE DE TITRES ;
— AVANCES SUR TITRES ; — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT D'EFFETS
DE COMMERCE ; — GARDE DE TITRES ; — GARANTIE CONTRE LE
REMBOURSEMENT AU PAIR ET LES RISQUES DE NON-VÉRIFICATION DES
TIRAGES ; — VIREMENTS ET CHÈQUES sur la France et l'Étran-
ger ; — LETTRES DE CRÉDIT ET BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES ;
— CHANGE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES ; — ASSURANCES (Vie, In-
cendie, Accidents), etc.

SERVICE DE COFFRES-FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroissant en
proportion de la durée et de la dimension.)

89 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Ban-
lieue ; 664 agences en Province ; 2 agences à l'Étranger (Lon-
dres, 53, Old Broad Street, et Saint-Sébastien (Espagne) ; cor-
respondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Correspondant en Belgique :

Société Française de Banque et de Dépôts,
BRUXELLES, 70, rue Royale ; — ANVERS, 22, Place de Meir.

SÉCURITÉ - SOLIDITÉ - COMMODITÉ

La Clé Diamant

Brevetée S.G.D.G.



Sur demande, envoi du prospectus explicatif.

GRANDEUR NATURE

La Clé Diamant, d'une solidité
absolue, est tout en acier et ne pèse
que **15 grammes** ; son ingénieuse dis-
position permet de fournir un nombre
infini de **serrures variées**, absolu-
ment **incrochetables** pour toutes
portes et tous meubles, grands ou pe-
tits sans distinction, ayant chacune
leurs clés particulières et ne pouvant
par conséquent s'entr'ouvrir ; seule-
ment une seule **Clé Passe-Partout
Diamant**, entre les mains du maître
de la maison, faite spécialement pour
lui et n'ouvrant aucune autre ser-
rure que les siennes, ouvre toutes
ses serrures indistinctement, quoique
différentes de combinaisons et de
grandeurs et permet de la sorte la
suppression complète des Trou-
seaux de clés toujours si gênants.

CH. DÉNÉY

FABRICANT DE SERRURERIE

20, rue de l'Arc-de-Triomphe, PARIS

Dégrèvements sur Contributions

Vérification gratuite des feuilles d'impôts.

Service Spécial d'Assurances « Incendie, Vie, Accidents »

E. LABEAUME

35, Rue Richer, PARIS

Bureaux ouverts de 9 à 5 heures.

TÉLÉPHONE 133-46

PRIME absolument gratuite OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir *gracieusement* à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

Photographie d'Art ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85

ENCAISSEMENTS

SUR PARIS ET LA FRANCE

P. DEVOS

24, Rue Dauphine, (6^e)

Présentation de quittances
d'abonnements de Journaux, de
reçus de cotisations de Sociétés,
de factures, de petites traites, etc.

Prix très Modérés

POLICE PRIVÉE

ANCIEN INSPECTEUR ATTACHÉ AU
CABINET DU PRÉFET DE POLICE

IMBERT

Ex-Inspecteur
des Recherches et de la SURETÉ
124, Rue de Rivoli, 124
de 2 à 6 heures ou écrire

RECHERCHES & ENQUÊTES
sur Divorces et avant Mariages

TOUS AUTRES CAS
Service spécial de déplacements
Surveillances privées

MISSIONS DE CONFIANCE
en tous pays

les meilleures et les plus hautes références
à la disposition des clients.

Téléphone 124-66.

"A l'Ozonateur"

9, Chaussée-d'Antin. PARIS

APPAREILS OZONATEURS, purificateurs
antiseptiques de l'air ambiant.

Prix de 6 à 9 fr.

OZONATINE pour l'alimenta-
tion de ces appareils (se méfier
des nombreuses contrefaçons).

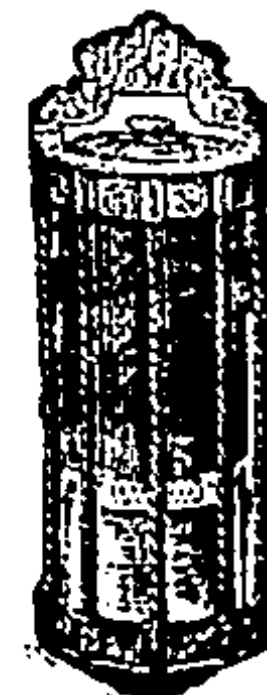
Prix du litre : 8 fr.

Bidoons de 1/2 lit., 1, 2 et 5 litres.

LAMPE HYGIÉNI-
QUE (Système du
Dr Roubleff), absor-
bant fumée de ta-
bac et mauvaises
odeurs.

Prix 6 f. 50 à 20 f.

CONCENTRES en divers parfums
pour alimenter ces lampes, à mélanger à 1 litre
d'alcool. — Prix : 8 fr. 50.



Téléphone 849-03.

ASOL

Breveté S. G. D. G.

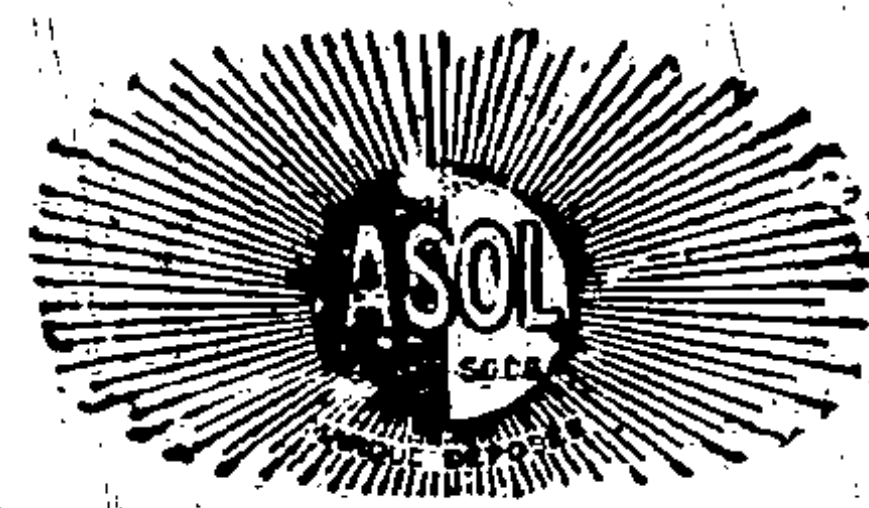
PROTECTION contre la CHALEUR DES RAYONS SOLAIRES

sur toutes Toitures : Vitrages, Zinc, Ardoises,
Tôle ondulée, etc.

BROCHURE EXPLICATIVE ET MILLIERS DE RÉFÉRENCES

chez M. DETOURBE, seul fabricant, 7, r. St-Séverin, PARIS

GRAND PRIX. — MILAN 1906



L'ASOL a été appliqué sur toute l'Exposi-
tion de Bordeaux 1907 (M. Tournaire,
architecte).

L. Ferembach

N.C.

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE ET PARQUETS

Téléphone 502-73

23, RUE ST-FERDINAND, 23,

PARIS 17.

PETITE BOURSE DE PARIS

FONDÉE EN 1882

SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital : 400.000 fr.

Fractionnement des Opérations de

Bourse à terme, fermes et à primes.

HALL PUBLIC

Vente et achat de titres au comptant.

Avances sur Titres. — Paiement de coupons.

Rue de Richelieu, 83 bis

TÉLÉPHONE : 103.63. — ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : Zap-Paris

AMEUBLEMENT MODERNE GALLERY

DESSINATEUR-FABRICANT

2, Rue de la Roquette,

PARIS

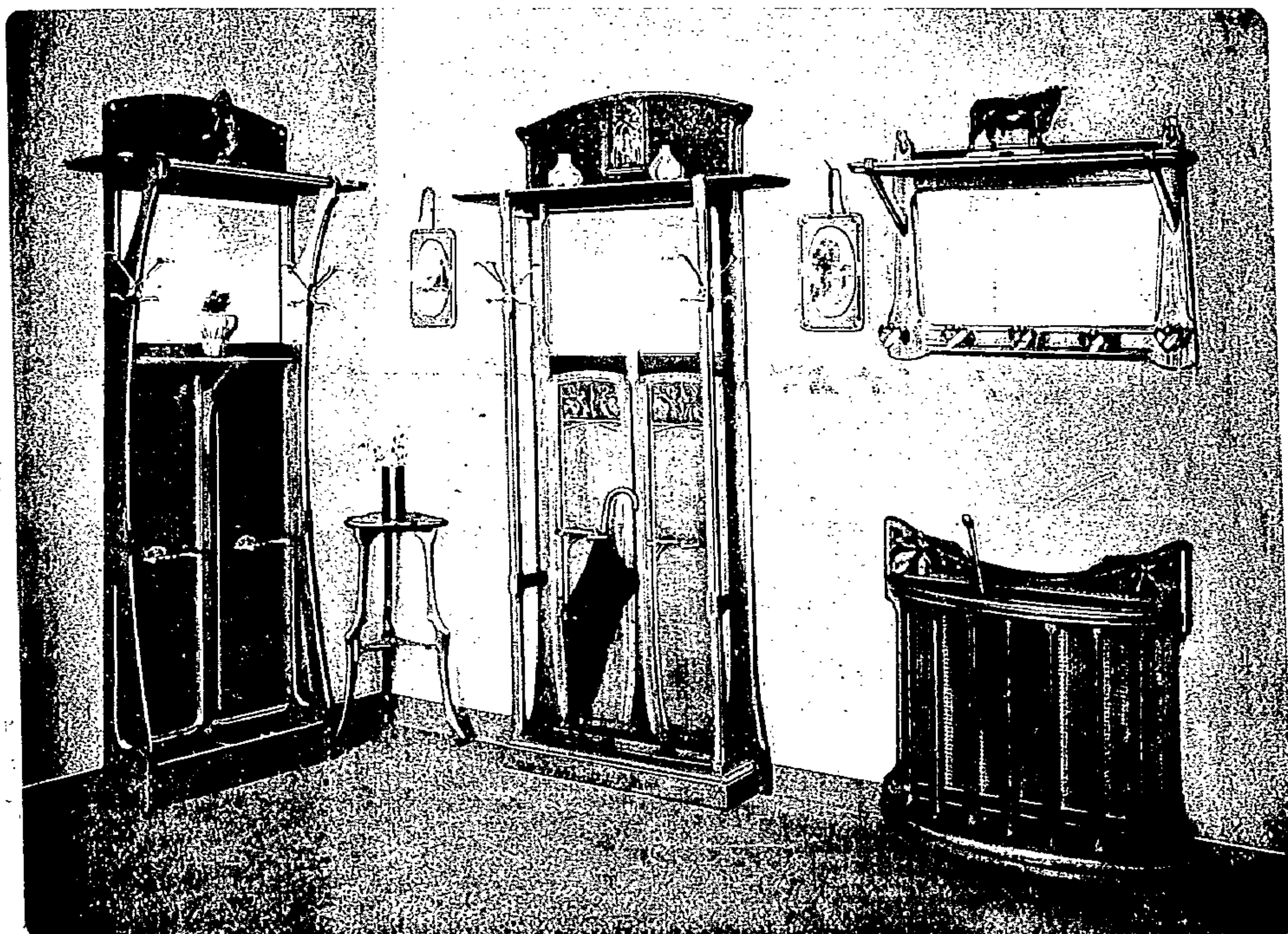


Modèle déposé

Porte-chapeau, largeur tablette, 0 ^m 96 × 2 ^m 24	Prix. 130
— décoré avec cuivre repoussé 1 ^m 10 × 2 ^m 20	Prix 170
— à suspendre, largeur 0 ^m 80. —	80
Porte-parapluie, largeur 0 ^m 80	80
Guéridon sculpté.	40



Envoi du Catalogue sur demande.



Antichambre Chêne.

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDORE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS
Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes, Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF

PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

CHAUDIÈRE "La Gauloise"

Brevetée S. G. D. G.

A Feu continu ou intermittent

A Magasin de Combustible

Brûlant des Grains

de Charbon
maigre.

Vapeur à

Basse Pression

Eau chaude, Air chaud

DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE

DREVET & LEBIGRE, Ingénieurs
Constructeurs

19, R. LAGILLE, PARIS 18. — TÉLÉP. 508-53

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ 89, rue d'Amsterdam, Paris

Téléphone 151.32

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre, de l'Affiche
et de la Publicité. — PARIS 1907. } Hors Concours
Membre du Jury

AFFICHAGE dans toutes les communes de France. || **CONSERVATION** d'affiches dans plus de 1.100 emplacements réservés.

AFFICHAGE SPÉCIAL SUR PALISSADES

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris, Province, Etranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Province, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS — ÉLECTIONS

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE
(Catalogues, Journaux, etc.)

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Catalogues, Cartes d'échantillons, etc.

Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous bandes et enveloppes, etc.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grands Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

Catalogue franco sur demande.

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE FABRIQUE — MODÈLES & DESSINS INDUSTRIELS
EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

OFFICE DESNOS

(C. CHASSEVENT)

FONDÉ en 1843

Protection de la Propriété Industrielle en France et à l'Étranger
Recherches d'Antériorités — Copies et Analyses de Brevets
Mémoires Techniques — Procès en Contrefaçon — Expertises
Consultations Légales et Industrielles

L. CHASSEVENT
11, Boulevard Magenta, Paris.

H. CLERC
Ingénieur-Directeur

Téléphone : 430-31 Adresse Télégraphique : INVENTION-PARIS

MEUBLES DE
BUREAU

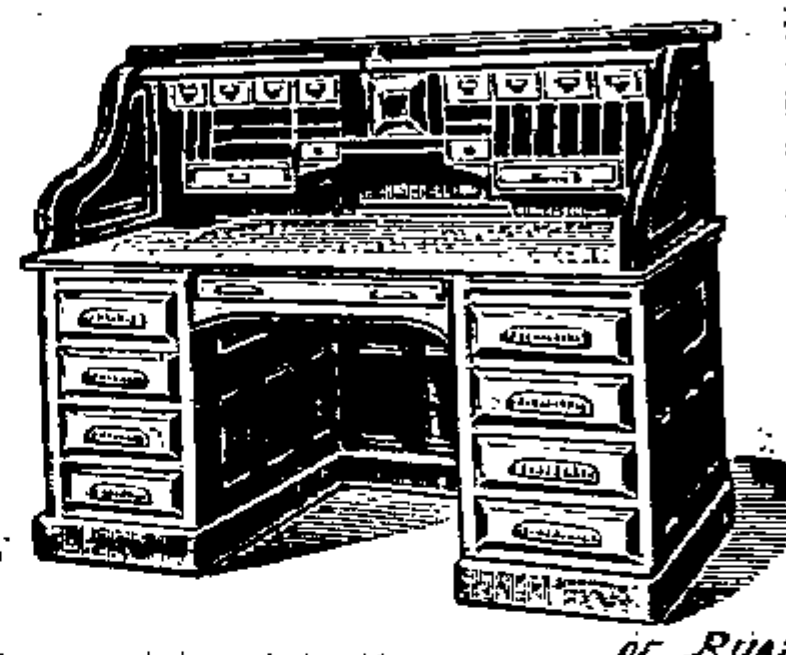
Standard

PARIS

113, rue Réaumur

GRAND PRIX. PARIS 1900

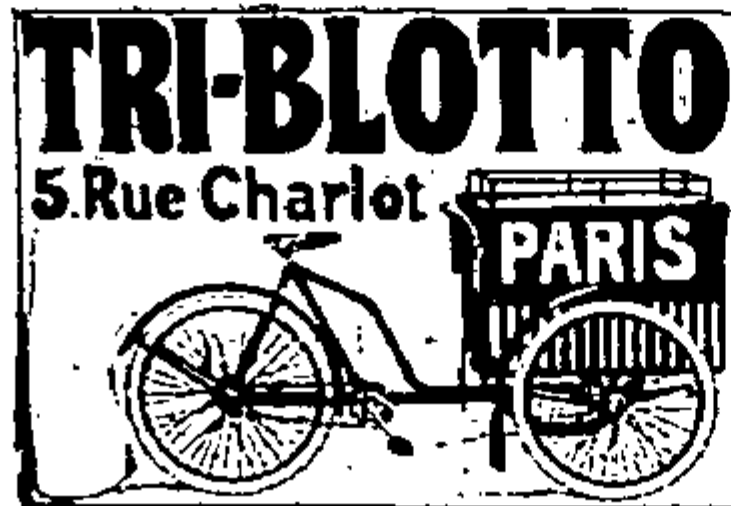
BIEN CONÇUS
BIEN FABRIQUÉS



LE TRI BLOTTO

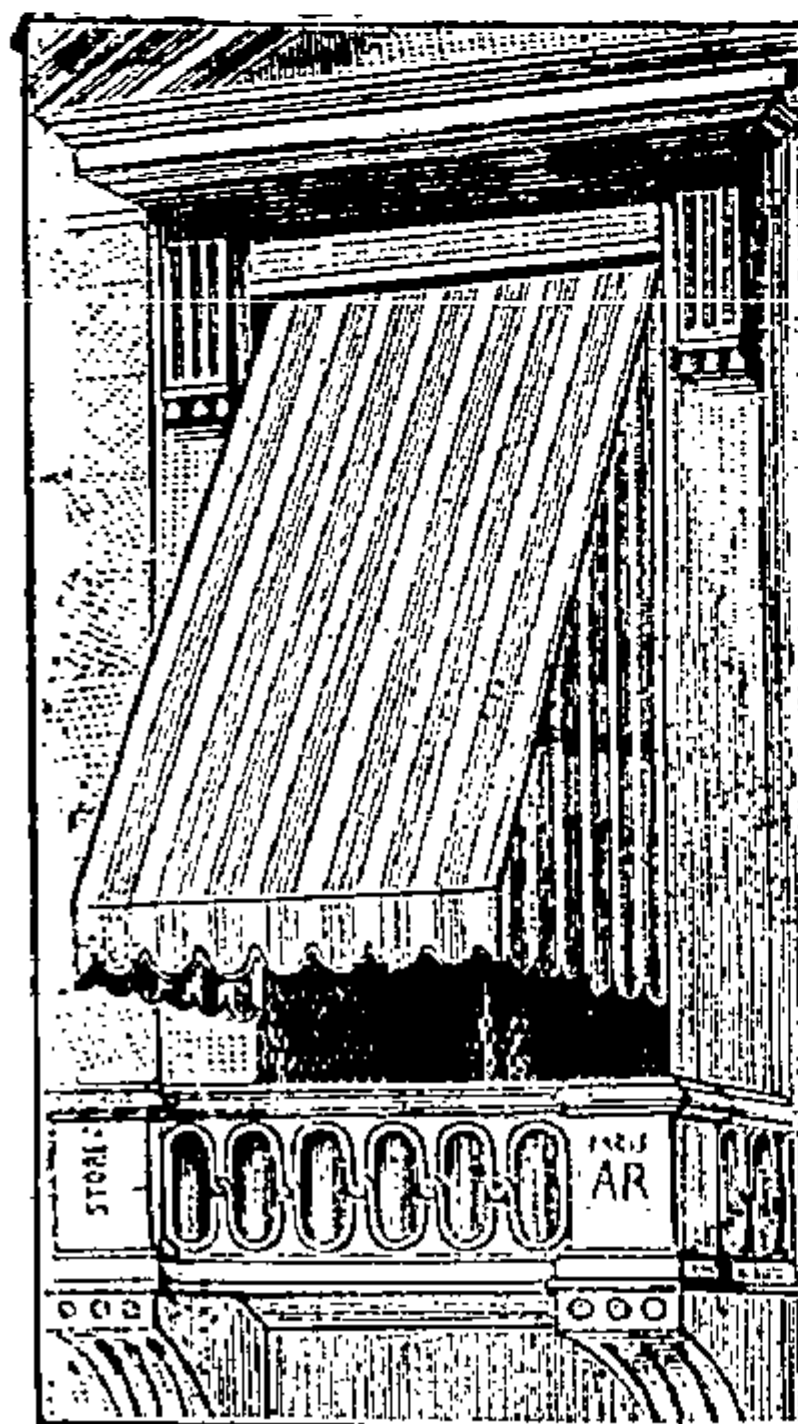
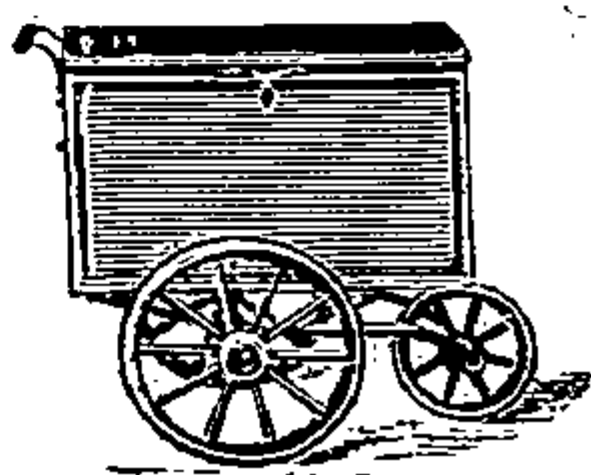
Vente, Location, Entretien, Réparation

COMMISSION - EXPORTATION



Téléphone

1014.55



Fabrique de Stores

Intérieurs et Extérieurs

TOUS LES GENRES

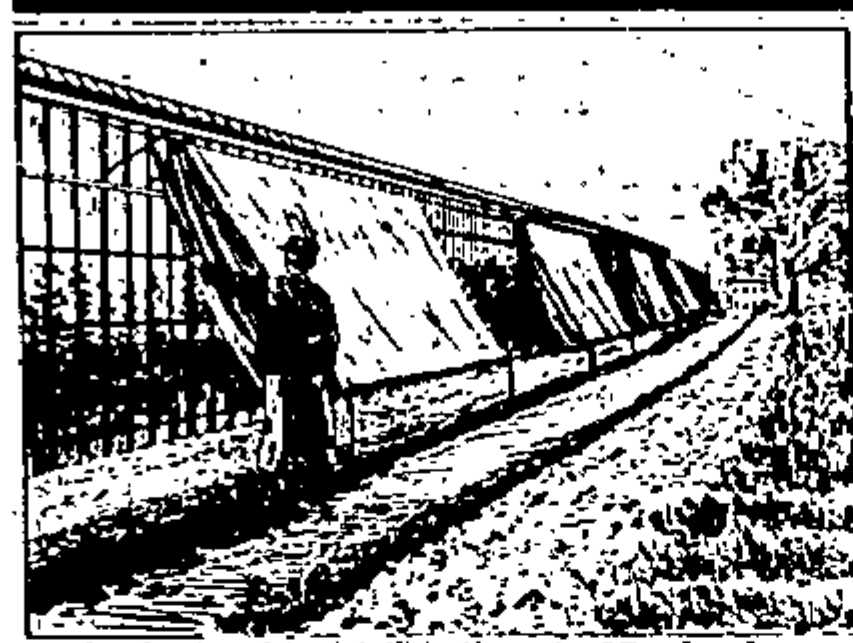
A. RUELLE

53, Rue des Petits Champs,

PARIS

TÉLÉPHONE 236.74

Pour vos Jardins
EMPLOYEZ
LES **TOILES DUFOR**



pour abriter les Espaliers, Serres, Vignes, etc.

27, RUE MAUCONSEIL, PARIS, 1^{er}

Maison fondée en 1865, Téléphone 106.91.

SACS A GRAINS — BACHES — TENTES

Vêtements en Toile imperméable

Tuyaux d'Arrosage. — Tuteurs Bambous.

CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO

**BACHES
DUFOR**

Aussi bonnes que les meilleures

ET

Meilleures que les autres

ECHANTILLON FRANCO

27, Rue Mauconseil,

PARIS



SUN Visible

Par la netteté et la précision de son écriture incomparable, la simplicité de son mécanisme et la modicité de son prix, la "SUN" est unique au monde.

N° 4

Frs **345**

Le Clam's

8, Rue de Choiseul, PARIS 2

TÉLÉPHONE 297.90

L'HYGIÈNE MODERNE

LAVABOS
Salles de Bains

BAIGNOIRE fonte émaillée net 100
388bis Lavabo complet net 10
Chauffe-bains, depuis 90
Water-closet 8

Catalogue Franco

27 29
Rue de Cotte

PARIS